L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1525 - VENDREDI 03 MAI 2019 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Production fourragère

Des idées pour booster son système fourrager



Ces dernières années, les aléas climatiques ont remis l'herbe au centre du système fourrager. La production fourragère concourt à sécuriser économiquement les systèmes d'élevage, mais encore faut-il réfléchir et conduire cette production avec toute la technicité requise. Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs et leur présentent les dernières évolutions techniques permettant d'entretenir des prairies, d'introduire des méteils, de cultiver au mieux les surfaces fourragères tout en rééquilibrant les rations alimentaires… Autant d'informations et de références qui peuvent apporter une bouffée d'oxygène aux exploitations d'élevage, contraintes par le ciseau des charges en augmentation et des prix bas. Elles peuvent ainsi améliorer leur résilience économique tout en anticipant sur les caprices d'un climat de plus en plus perturbé. *Pages 4, 7 et 9.*

Côte d'Or

› Élevages allaitants

Se diversifier à tout prix



Nièvre

› Transmission

Éleveur laitier cherche repreneur



Yonne

› Mélanges variétaux de blés

Pourquoi et comment ?







Sommaire

Côte-d'Or

04 • Méteils: Une bouffée d'oxygène
05 • Élevages allaitants: Se diversifier à tout prix
06 • AGPB: La voix du 21

Nièvre

07 • Élevage: Reconstituer les stocks
08 • Transmission: Éleveur laitier cherche repreneur
09 • Bio Bourgogne: «*J'ai redécouvert le métier d'agriculteur...*»

Yonne

10 • Chasse: Un record de 14 700 sangliers prélevés
11 • MFR Villevallier: Les jeunes se forment à l'étranger
12 • Mélanges variétaux de blés: Pourquoi et comment ?

Région et ailleurs

13 • Assemblée générale de JA Bourgogne Franche-Comté: Des JA en quête de bon sens
14 • Égalim: La filière viande au pied du mur
• Filière lait conventionnelle: La loi EGA, une opportunité à saisir

Infos Services

15 • Économie et Gestion
16-17 • Analyses et tendances
18-19 • Petites annonces
20-22 • Annonces légales
23 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication: Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef: Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction: Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN: 1969-8232
Dépôt légal: à parution - Tirage moyen par numéro: 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel: 105 € - Prix au numéro: 2,20 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique - Taux de fibres recyclées: 91 %
Certification: PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l' eau): Ptot 0,01 kg/tonne

Conclusion du grand débat national

Emmanuel Macron veut renforcer la proximité

Après des semaines de Grand débat national, le Président de la République a annoncé un certain nombre de mesures afin de répondre en partie à la colère exprimée par les Gilets jaunes. Le besoin de proximité, particulièrement fort en milieu rural, a notamment été pris en compte.

Après plusieurs semaines de Grand Débat national, qui ont vu le Président de la République échanger à plusieurs reprises avec des élus locaux, toute une série de mesures ont été annoncées le 25 avril par Emmanuel Macron. Le Président a évoqué, de prime abord, la question centrale de la démocratie, avec la volonté de donner plus de place aux citoyens : redéfinition du référendum d'initiative partagée, renforcement de la place des élus de proximité et du droit de pétition locale… La deuxième grande orientation de « l'acte II » du quinquennat concerne d'ailleurs le besoin de proximité. Ainsi, Emmanuel Macron souhaite que d'ici 2022, chaque canton mette en place une maison d'accès aux services publics, un lieu nommé « France Service » qui permettra aux Français de réaliser toutes leurs démarches administratives au même endroit. Par ailleurs, aucun hôpital et aucune école ne pourra fermer sans accord du maire, et les fonctionnaires assurant les services de proximité seront plus nombreux (les suppressions de postes dans la fonction publique ne toucheront que l'administration centrale). Cette dynamique sera confortée par le lancement d'un Pacte territorial, destiné à recréer du lien entre métropoles, villes moyennes et monde rural, et par un « nouvel acte de décentralisation » pour mieux différencier les territoires, leurs besoins, leurs enjeux. Enfin, une réflexion doit également être menée en partenariat avec les élus locaux pour améliorer l'accès à l'emploi et à la formation, en tenant compte des difficultés de transport et de déplacement de certaines populations et de certains territoires.
Le président de la République a également annoncé une ré-indexation des pensions de retraites sur l'inflation, à partir du 1er janvier 2020, pour les retraites inférieures à 2 000 euros, une ré-indexation qui concernera tous les régimes de retraites à partir de 2021. Emmanuel Macron a également indiqué que la pension minimum pour tous les retraités sera de 1000 euros, sans préciser de calendrier sur ce point. Plus largement, des mesures seront également prises pour renforcer le pouvoir d'achat des plus modestes, comme une baisse de l'impôt sur le revenu autour de 5 milliards d'euros, la reconduction de la prime exceptionnelle défiscalisée, des mesures compensées entre autres par la suppression de certaines niches fiscales pour les entreprises, et par un effort accru dans la lutte contre l'évasion fiscale. Enfin, sur le sujet de la fiscalité écologique, à l'origine du mouvement des Gilets jaunes, 150 Français seront tirés au sort en juin pour travailler à cette question aux côtés du Conseil économique, social et environnemental (CESE), un organisme qui sera par ailleurs remanié.

ACTUAGRI

Chère lectrice, cher lecteur,
Toute l'équipe de votre journal Terres de Bourgogne s'investit chaque semaine pour vous apporter l'information agricole et rurale la plus pertinente et utile. Nous prêtons une attention particulière à la réalisation de chaque édition et à la qualité finale du journal qui vous est livré. La réalisation de Terres de Bourgogne repose sur le professionnalisme de notre équipe mais aussi sur la rigueur de nos prestataires (imprimeurs, routeur et La Poste).
Dans un souci permanent d'améliorer la qualité de notre journal et de vous satisfaire, nous avons décidé de changer d'imprimeur. Ainsi, le journal que vous tenez entre les mains a été imprimé chez Roto Champagne à Chaumont, sous un nouveau format papier. Nous espérons qu'il vous apportera un meilleur confort de lecture.
Ce changement n'est qu'un premier pas, qui en appelle d'autres. Nous allons prochainement engager une enquête lectorat pour laquelle vous serez sollicité(e), afin de mieux appréhender vos attentes de lecture.
Au-delà de l'impression, nous souhaitons faire évoluer Terres de Bourgogne, pour qu'il reste le média agricole de référence à vos côtés.
Toute l'équipe de Terres de Bourgogne vous remercie de votre fidélité.

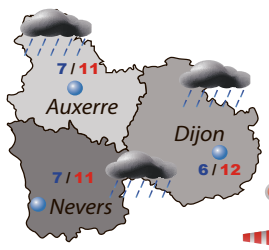
SÉBASTIEN GAUTIER, DIRECTEUR DE TERRES DE BOURGOGNE

la météo présentée par Dijon Céréales

Météo de la Bourgogne

AGATE météo
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 3 Mai

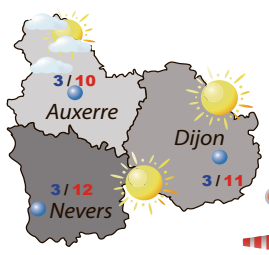


Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les vents seront modérés.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 9 à 12°C
Vents : Ouest 20 km/h

Saint Philippe
Soleil : 06h29 - 21h07
Lune : 06h19 - 19h28

Samedi 4 Mai

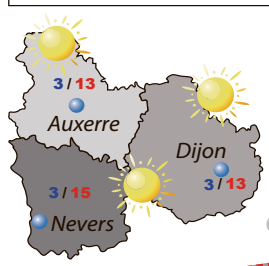


Agréable
Un temps agréable et ensoleillé s'annonce, avec quelques nuages de beau temps localement.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 9 à 11°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Saint Sylvain
Soleil : 06h27 - 21h09
Lune : 06h41 - 20h37

Dimanche 5 Mai



Ensoleillé
Ce dimanche se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 12 à 14°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Sainte Judith
Soleil : 06h25 - 21h10
Lune : 07h07 - 21h47

Prévisions à 7 jours

Lundi 6 Mai au Mercredi 8 Mai
Cette période sera partagée entre nuages et éclaircies.
Vents : Sud à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 18 à 20°C

Du Jeudi 9 Mai au Dimanche 12 Mai
Un ciel nuageux avec quelques pluies localement.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 19 à 21°C

clin d'œil

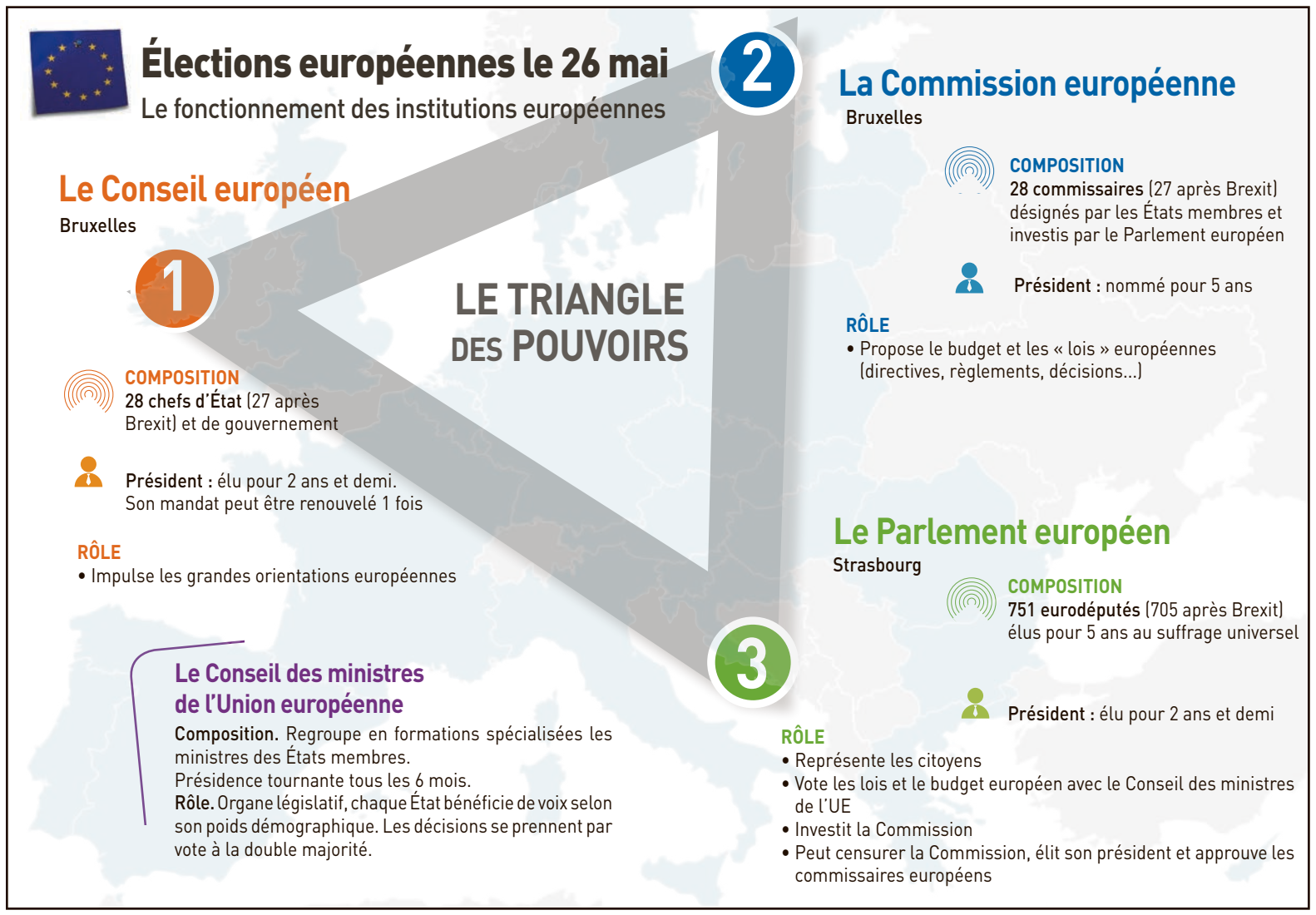


© Acip/Chaunu

Élections européennes

Les enjeux du prochain scrutin

Les prochaines élections européennes vont être la clé de multiples enjeux dont la future Pac, que beaucoup d'acteurs européens majeurs souhaiteraient orienter vers une renationalisation. Un écueil non négligeable, alors que l'Europe a besoin de toute sa cohésion pour maintenir sa puissance économique face au multilatéralisme échevelé enclenché par les grandes puissances.



La Pac actuelle moribonde pourrait bien renaître de ses cendres à la faveur des résultats du prochain scrutin européen. À moins que la redistribution des cartes entre les pays et les partis européens ne lui donne une nouvelle orientation. Entre libéralisme total et volonté plus protectionniste, les États membres se trouvent partagés entre le camp des pays du Nord (Pays-Bas, Danemark, Irlande et… encore le Royaume-Uni) et celui des pays du Sud (dont la France), inquiets des coups de boutoirs des géants que sont les États-Unis, la Chine et d'autres émergents très agressifs sur tous les marchés et avides de pousser leurs avantages tout en se livrant à une guerre économique ouverte.

Éviter le scénario du pire

Depuis l'échec du cycle de Doha qui a, de fait, enterrer l'OMC, les relations commerciales internationales sont très perturbées et les grands blocs en profitent pour élargir les brèches et imposer leurs propres règles. De façon déterminée et brutale comme Trump, le président des États-Unis, ou de façon tout aussi déterminée mais plus insidieuse comme la Chine, qui met tout en œuvre pour rallier certains membres de l'UE, comme l'Italie, à son grand projet économique et hégémonique de la Route de la soie. Elle pourait ainsi saper de l'intérieur la puissance économique de l'Europe qui ne repose que sur l'unité des États Membres et leur capacité de résistance au chant des sirènes.

Observateur d'un jeu européen de plus en plus complexe, Jean-Pierre Fleury veut alerter sur les ambitions de « *ces deux acteurs majeurs que sont les États-Unis et la Chine et qui s'emploient à définir un nouvel ordre mondial. Face à cela, nous n'avons pas d'autre choix que de renforcer l'Europe* ». Ce qui suppose de reposer le sujet de sa gouvernance et celle de ses moyens *« pour conserver sa puissance exportatrice »*, avec un impératif subsidiaire « *éviter à tout prix une renationalisation de la Pac qui s'imposerait comme le pire des scénarios pour l'agriculture française et notre indépendance alimentaire* ».

C'est ainsi que les premières conséquences du Ceta et d'autres accords internationaux témoignent aujourd'hui d'une *« certaine naïveté »* de la part de la commission européenne face à des négociateurs qui ont su dissimuler leurs cartes et les abattre au bon moment. Mais ce n'est pas une raison pour jeter le bébé en même temps que l'eau du bain, le bébé peut grandir et se renforcer pourvu qu'on lui en donne les moyens. À condition donc que les élus européens qui sortiront des urnes ne soient pas uniquement là pour renforcer leur statut national. « *L'Europe,* » affirme Jean-Pierre Fleury, « *c'est un travail à temps plein, il ne suffit pas de s'y intéresser au moment des élections, il faut s'y investir totalement, initier des alliances, développer les échanges, construire un vrai projet…* ».

Et c'est là que le bât blesse, car l'Europe est en panne de projet commun, la PAC restant la seule politique économique commune… encore bien ébranlée par les divergences de vues entre États membres.

Viser l'unité de l'Europe et dépasser les clivages nationaux

Les grands sujets ne manquent pas pourtant pour forger une Europe, politique, sociale et fiscale. Mais les distorsions de concurrence issues d'une Pac inachevée et d'une Europe en déséquilibre, minée par la montée des populismes, ne jouent pas en faveur d'une reconstruction de l'esprit européen. Jean-Pierre Fleury considère donc que « *nous sommes à la croisée des chemins et dans l'obligation de redéfinir un idéal européen autour d'une dynamique de projets et non de contraintes* ».

C'est pour cette raison qu'il ne faut pas sous-estimer les conséquences des prochaines élections européennes en les liant uniquement à des enjeux nationaux. Le monde avance plus vite que l'Europe, empêtrée dans ses contradictions et ses dissensions. Le prochain scrutin sera donc décisif pour la cohésion européenne et la survie d'un modèle certes *« imparfait et inachevé »*, mais seul garant de l'indépendance économique des pays qui la composent et de la stabilité de ses territoires.

Anne-Marie Klein

QUAND VOUS REFERMEZ UN I-JOURNAL UNE NOUVELLE VIE S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.
CONSIGNESDETRI.FR

CITEO
Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Méteils

Une bouffée d'oxygène

La Chambre d'agriculture a fait la promotion des méteils lors de trois journées techniques.



Le 17 avril à Fontaines-en-Duesmois, sur une parcelle du Gaec Haubry.

Une trentaine d'éleveurs ont participé aux journées méteils organisées du 16 au 18 avril par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Ces rendez-vous se sont successivement déroulés chez Émilien Rolet (Mitreuil), à l'EARL Trésillard (Noiron-sur-Bèze), au Gaec Haubry (Fontaines-en-Duesmois), à l'EARL de l'Épluvier (Gissey-sous-Flavigny), à l'EARL des Saules (Champagny) et au Gaec de la Rente (Bligny-le-Sec). «*L'idée était d'illustrer la pertinence des méteils dans différents types de terres et systèmes de productions*», indique Florent Gavard, conseiller bovins viandes et fourrages à la Chambre d'agriculture. Ces rencontres terrains étaient co-animées par Jean-Claude Chupin, expert fourrages et nutrition chez Alysé.

Sécuriser les stocks

Au même titre que les prairies temporaires et les dérobées, les méteils sont en capacité de sécuriser les stocks fourragers. «*Nous sommes persuadés qu'il s'agit d'une piste d'avenir pour les élevages côte-d'oriens, d'autant que les méteils peuvent être une source importante de protéines*», souligne Florent Gavard. Mélanges de céréales incluant la présence d'au moins un protéagineux, les méteils présentent l'avantage de se développer durant l'hiver. «*C'est un atout de taille devant les aléas climatiques que nous connaissons*», fait remarquer le conseiller, «*les méteils apportent une grande bouffée d'oxygène aux éleveurs. Fin avril, début mai, ces derniers peuvent déjà sécuriser leurs stocks à hauteur de 30 % de leurs besoins annuels*». Le 17 avril à Fontaines-en-Duesmois, Didier Haubry proposait la visite d'un de ses champs. Cet éleveur de 85 vaches Salers travaille depuis plusieurs années avec des méteils, qui ont progressivement remplacé la culture de maïs sur l'exploitation familiale : «*Les coûts de production sont relativement faibles, il faut compter les frais de semence et l'azote, autour de 50 unités dans mon cas. Il n'y a pas de traitements fongicides ni d'herbicides. Les rendements varient entre 4 et 6 t/ha selon les années. Je sème entre le 1er et le 15 octobre, pour une récolte effectuée fin mai, voire début juin. L'hiver, j'utilise un mélange composé de triticale, pois et vesce. Au printemps, je remplace le triticale par de l'avoine*».

Dates à bien respecter

Un méteil se sème comme une céréale. La composition du mélange et les quantités semées dépendent des objectifs préalablement fixés par l'agriculteur. «*Le stade de la récolte est crucial*», insiste Florent Gavard, «*plus on récolte tard, plus il y aura de la quantité, mais cela se fera au détriment de la qualité. Récolté trop tardivement, un méteil aura la valeur alimentaire d'un foin grossier et n'aura plus aucun intérêt*». La récolte de méteils s'effectue principalement par la voie de l'ensilage ou de l'enrubannage. «*Il est très important d'en connaître les valeurs alimentaires et énergétiques pour l'apporter aux animaux*», poursuit le conseiller de la Chambre. D'importantes économies en aliments du bétail sont permises avec ces composés végétaux. «*Attention, les méteils sont contagieux ! Tous ceux qui ont essayé d'en faire continuent sur leur lancée. Tous ceux qui ont un collègue qui cultive des méteils s'en inspirent par la suite*», prévient Jean-Claude Chupin. **AG**

Témoignage



Christian Pitois participait à la visite du 17 avril dans un champ du Gaec Haubry. Cet éleveur charolais habitant Fain-lès-Moutiers cultive des méteils depuis deux ans : «*Les discussions de ce jour vont me permettre d'apporter quelques réglages dans mes dates de semis et de récolte. J'étais habitué à semer au-delà du 15 octobre, cela ne semble pas être nécessaire. Pour récolter, j'attendais l'épiaison du triticale et la floraison du pois. Là encore, il semble que cela ne soit pas le meilleur choix. En effet, la production est intéressante en volumes mais n'est pas optimale en ce qui concerne la valeur alimentaire. Aujourd'hui, j'ai également appris que la présence du pois n'était pas indispensable dans un mélange. Opter pour du méteil me permet de récolter des produits de bonne heure sur mon exploitation dont les terres sont superficielles. Cette production reste moins chère que le maïs, avec des semences moins onéreuses et des besoins beaucoup moindres en engrais*»

Agri Ressources 21

Sur une belle lancée

Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 s'est réuni le 12 avril en assemblée générale. Le rapport d'activité a mis en évidence une augmentation du nombre d'adhérents de 14,75 % sur l'année 2018 ainsi que du nombre d'heures de mise à disposition de 37 %. Le développement de l'activité se fait tant sur la mise à disposition de salariés permanents que sur la mise à disposition de salariés saisonniers pour des chantiers tels que la castration du maïs semence ou le tri des pommes de terre. En mutualisant les besoins des adhérents, le groupement d'employeurs permet de proposer des emplois pérennes et majoritairement à temps plein aux salariés permanents et d'optimiser le nombre d'heures de travail des salariés saisonniers. Les adhérents quant à eux sont déchargés de la gestion administrative liée au salariat et bénéficient d'un salarié juste le temps dont ils ont besoin.

Ce rendez-vous annuel a également permis de présenter le plan de prévention qui va être mise en œuvre sur les deux ans à venir au sein du groupement d'employeurs en partenariat avec la MSA Bourgogne. Le contrat de prévention signé à la fin de la séance par Olivier Gallien et Dominique Bossong, présidents respectifs du groupement d'employeurs et de la MSA Bourgogne, a pour objet d'apporter un accompagnement technique et financier à Agri Ressources 21 pour mettre en œuvre un programme d'actions de prévention en direction des adhérents et des salariés.



Élevages allaitants

Se diversifier à tout prix

Deux jeunes éleveurs partagent leur stratégie pour tenter de gagner en rentabilité.



Dominique Guyon, retraité depuis le début d'année, et ses fils Clément et Antoine récemment installés sur la ferme.

Au Gaec Guyon, à Rouvres-sous-Meilly, l'avenir de l'élevage ne passera certainement pas par une centaine de vaches par UTH. « *C'est malheureusement la direction dans laquelle on tente de nous faire aller. En viande bovine, il faut toujours en faire plus pour essayer de vivre de son métier, ce n'est pas toujours facile et avéré. En plus, l'augmentation des troupeaux impacte considérablement la qualité de vie* », relève Antoine Guyon, 29 ans, installé depuis 2015 sur l'exploitation familiale. Rejoint début janvier par son frère Clément, 27 ans, qui a pris la place de son père Dominique, parti en retraite, le jeune éleveur privilégie de très loin la diversification : « *nous allons passer de 100 à 130 vêlages mais pas plus. Nous avons aujourd'hui 250 agnelages et cela restera aussi notre grand maximum. Pour tenter de mieux vivre de notre métier, nous voulons travailler sur la diversification. Un tas de pistes sont à étudier pour retrouver de la rentabilité sur l'exploitation, nous y réfléchissons chaque jour. Les États généraux de l'alimentation ? Nous n'y avons jamais cru, il y a bien trop de problèmes dans nos filières qui ne jouent pas le jeu avec les producteurs* ».

Énergie et vente directe

Antoine et Clément Guyon s'intéressent de plus en plus à la production d'énergie. L'installation de panneaux photovoltaïques devient une hypothèse sérieusement envisagée : « *Nous venons de rencontrer un professionnel travaillant dans ce domaine, cela a l'air intéressant. La production d'énergie peut représenter une belle opportunité dans une exploitation agricole. La méthanisation est une autre possibilité, mais cette orientation paraît plus complexe à mettre en œuvre, aujourd'hui* ». Son évolution, le Gaec Guyon la voit également dans le développement de la vente directe. Cinq à six animaux sont déjà écoulés chaque année par ce mode de commercialisation sans le moindre intermédiaire. Le Gaec Guyon bénéficie d'un carnet d'adresses déjà bien étoffé suite à son innovation datant de 2015 avec le Bœuf de Beaune. Ce type de bovin, nourri à l'herbe et avec des céréales contenant 10 à 20 % de gènes de raisin et de cassis, est vendu à des restaurateurs beaunois, avec l'idée de proposer un produit « *ayant le goût* » du territoire. « *Un peu comme un bon vin* », illustre Antoine Guyon.

Ouverts à tout

De nouvelles productions pourraient voir le jour à Rouvres-sous-Meilly. Rien n'est aujourd'hui acté mais les deux Côte-d'oriens n'excluent pas de se lancer un jour dans un élevage de poulets fermiers ou de poules pondeuses, si l'opportunité se présente : « *ce sont des idées à étudier, nous testons un tout petit élevage d'escargots depuis quelques semaines, ainsi qu'une ou deux ruches. Si le feeling et le résultat sont là, nous pourrons peut-être aller plus loin dans la démarche. Différents produits pourraient être ainsi écoulés en vente directe, nous ne fermons aucune porte* ». « *Je pense qu'il faut tenter de jouer sur tous les fronts* », ajoute Clément Guyon, « *nous voulons trouver des pistes de diversification facilement adaptables à notre structure, avec une certaine harmonie entre les productions. Beaucoup de choses peuvent se greffer à un élevage allaitant, nous en sommes persuadés* ».

Les deux exploitants agricoles, sensibilisés au respect de l'environnement, répondent aux attentes sociétales avec un système très proche de l'agriculture biologique : « *nous ne sommes pas en AB pour autant car il n'y a, pour l'heure, aucun intérêt économique ou presque à convertir un élevage. Il ne faudrait pourtant pas grand-chose pour y rentrer. Aucune de nos bêtes n'est poussée, nous veillons à conserver un certain équilibre naturel dans tout ce que nous faisons. Nos 50 ha de cultures sont intégralement dédiés à l'alimentation des animaux. Très peu de produits phytosanitaires sont utilisés* ». En lien avec cette agriculture plus que raisonnée, une attention particulière est apportée aux charges de la ferme. Antoine et Clément Guyon poursuivent sur les traces de leur père pour viser une exploitation 100 % autonome en fourrages et en protéines. La valorisation de l'herbe est une des grandes priorités de la « *maison* ». Les éleveurs se procurent encore 30 ha de paille à l'extérieur chaque année : une dépense « *de trop* » qui tente actuellement d'être corrigée.

AG

Pouilly-en-Auxois

À la rencontre des producteurs

À la demande générale (public et exposants), les Jeunes agriculteurs de Pouilly-en-Auxois reconduisent leur marché de producteurs organisé pour la première fois l'an passé. Ce second rendez-vous nommé « *Viens rencontrer les producteurs de chez nous !* » se tient samedi 18 mai de 10 heures à 18 heures en plein air, une nouvelle fois derrière la maison de santé. Les visiteurs pourront rencontrer et échanger avec de nombreux exposants. La liste est déjà bien garnie avec les participations annoncées de Benoît Laprée (bœuf), Nicolas Nesle (moutons), Matthias Colson (glaces), Florian Renon (fleurs), Didier Meuzard (liqueurs), Sébastien Roussel (chèvres), Quentin Guillaumot (cochons), Jean Livera (escargots), François Meuriot (miel), Allan Guillaumot (œufs), Geoffrey Pautet (fraises), le Fournil d'Antigny-la-Ville, le Potager de Lanneau et Clarisse Bélorgey (fleurs). «*Tout le monde semblait ravi l'an passé*», se rappelle Flora Loiseau, présidente de l'équipe cantonale JA, «*le but sera une nouvelle fois d'entretenir le contact avec le consommateur, souvent perdu avec les grandes surfaces et la désinformation de certains médias. Cette journée assure la promotion de l'agriculture en général, en plus du focus mis sur les produits locaux et les circuits courts*». Un déjeuner sera proposé le midi, chacun composera le menu de son choix au gré des stands des exposants. Des tours de calèche, des animations pour enfants et bien d'autres surprises attendent le public. Renseignement : page Facebook «*Jeunes Agriculteurs de Pouilly en Auxois*».



Sébastien Roussel, de Blancey, était déjà à Pouilly lors de la Fêt du bœuf.



AGPB

La voix du 21

Plusieurs Côte-d'oriens participent aux travaux de l'association générale des producteurs de blé (AGPB).

Le département de la Côte-d'Or occupe une place de choix au sein de l'AGPB, et compte bien en profiter pour faire entendre ses positions. Philippe Dubief occupe le poste de vice-président au sein de l'association. Didier Lenoir vient, lui, fait son entrée au sein du bureau, en sa qualité de président de la commission orges de brasserie. Jacques de Loisy est administrateur et membre du bureau, François-Xavier Lévêque est l'un des cinq agriculteurs français retenus pour assurer la campagne de communication des nouveaux céréaliers (voir encadré). Un an après la tenue du congrès de l'AGPB à Dijon, onze responsables professionnels se sont rendus à Compiègne pour participer à ce nouveau regroupement annuel. À cette belle implication côte-d'orienne, s'ajoute un important travail terrain réalisé sur le plan départemental : dans les dossiers de fond comme le projet BOP, mais aussi au travers d'actions syndicales menées ces derniers mois auprès des médias (lutte contre l'agribashing) et des autorités préfectorales (défense des moyens de production).

Dossiers en cours

Lors du dernier congrès de l'AGPB, la délégation côte-d'orienne a rappelé la nécessaire reconnaissance des zones intermédiaires. «*Il ne faudrait pas oublier ce point crucial, dans une actualité chargée avec la défense des moyens de productions et l'agribashing*», relève Jacques de Loisy, président de la commission productions végétales de la FDSEA. Les travaux ont aussi porté sur l'avenir : «*nous avons notamment abordé la possibilité d'amener un maximum d'exploitations vers les HVE (haute valeur environnementale), car ces critères ont toutes les chances d'être retenus dans la prochaine Politique agricole commune*», indique Jacques de Loisy, «*un cahier des charges est à adapter aux grandes cultures, avec l'idée que les producteurs français valorisent davantage leurs pratiques*». Cette orientation permettrait aux producteurs d'accéder plus facilement aux aides du second pilier de la future Pac. « *L'idée n'est pas de charger la barque, mais plutôt d'avoir un cahier des charges acceptable, accessible pour un maximum d'exploitants et bien connu à l'avance* », précise le président de la commission productions végétales de la FDSEA, «*des choses simples peuvent être utilisées en lien avec les rotations, la matière organique, les bonnes pratiques de pulvérisation… Ces actions se démocratisent dans les campagnes*». **AG**



Une partie de la délégation départementale, réunie au congrès de l'AGPB.

Un savoir-faire à valoriser



François-Xavier Lévêque, agriculteur à Bressey-sur-Tille, est à l'affiche de la campagne de communication nationale de l'AGPB. Cette promotion du métier valorise le savoir-faire céréalier auprès du grand public. Partant du constat qu'un fossé se crée entre les consommateurs et les producteurs, l'association spécialisée de la FNSEA met en lumière le quotidien de cinq agriculteurs du pays. Chacun est soucieux de la qualité de l'alimentation et attentif à la préservation de la terre, clé de voûte de la sécurité alimentaire. Plus d'informations sur https://lesnouveauxcerealiers.fr

Coup de gueule «*Ne pas oublier les zones intermédiaires*»

Antoine Carré, président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or, est intervenu ces dernières semaines à l'AGPB et au bureau de la Chambre d'agriculture : «*Au congrès de l'AGPB à Dijon en 2018, nous avions mis l'accent sur les difficultés rencontrées dans les zones intermédiaires, une DPB de 250 euros/ha minimum était aussi demandée pour tous les producteurs céréaliers de France. J'ai voulu savoir où nous en étions, un an plus tard : le dossier semble malheureusement patiner… On me rappelle que la situation tend vers une diminution des aides Pac, mais avec davantage d'aides spécialisées comme les MAEC. Je suis en colère à ce sujet, car ce n'est pas du tout la solution selon moi. J'en ai fait part à la DDT lors du dernier bureau de la Chambre d'agriculture. Aujourd'hui, nous tentons de régler des cas extrêmement difficiles dans le département, avec notamment un remboursement de 50 000 euros pour une exploitation. Les règles du jeu des MAEC n'étaient pas claires dès le début, il fallait chercher des données non pas dans des notices mais au sein de circulaires, avec des calculs très complexes. Je n'encourage personne à se lancer dans une MAEC, à moins d'être sûr à 100 % de remplir les critères dès le début. Un juriste va bientôt être nécessaire dans chaque ferme, ce n'est pas possible*».

Mirebeau-sur-Bèze

Une bien belle fête, malgré la météo

Le comice agricole de Mirebeau a attiré la foule dimanche dernier.

Le comice de Mirebeau a proposé une magnifique fête agricole le 28 avril. Selon les estimations, entre 8 000 et 10 000 personnes avaient fait le déplacement à la Zac de Bocanon. «*Il y avait du monde partout, la satisfaction était au rendez-vous. Environ 1 300 repas ont été servis lors du déjeuner, nous avons même été contraints de refuser du monde*», indique Daniel Bollotte, le président du comice, qui tient à remercier son équipe d'une centaine de bénévoles, les exposants, les visiteurs et surtout les sponsors pour leur important soutien. De nombreuses animations étaient au programme et ont montré une très belle image de l'agriculture et du monde rural. La seule ombre du tableau est à mettre à l'actif de la météo, avec un soleil se faisait particulièrement rare dans la journée. «*C'est vraiment la seule déception, c'est bien la première fois qu'il pleut lors d'un comice organisé à Mirebeau*», regrette Daniel Bollotte. Le moiss'batt cross ne s'est malheureusement pas déroulé comme prévu, toutes les manches n'arrivant pas à leur terme. «*L'état du terrain et la météo ont fortement contrarié les manches programmées. Les courses se sont transformées en parties de rigolade et il n'y a pas eu de classement*», relève Clément Leclerc, en charge de l'organisation.

AG


De nombreux visiteurs ont fait le déplacement.


Lors des épreuves de moiss'batt cross.


Des animaux du canton étaient exposés.



Élevage

Reconstituer les stocks

Le Pôle Élevage de la Chambre d'agriculture a lancé la nouvelle campagne des prairies sentinelles. Une réunion de terrain a été organisée le 28 mars pour mettre en place les suivis pour 2019.



Muni de son herbomètre, Charles Duvignaud mesure la pousse de l'herbe. Sur cette parcelle, en date du 25 avril, seules quelques graminées précoces ont épié. Le stade «*début épiaison*» pour la majorité des espèces présentes, sera probablement atteint entre le 1er et le 8 mai.

C'est une base de travail très importante pour les conseillers de la Chambre d'Agriculture. L'objectif du dispositif prairies sentinelles est de créer des références annuelles pour abonder «*le Point Fourrage*», nom donné au nouveau «*bulletin herbe*» et ainsi transmettre ces données aux 47 agriculteurs du département. «*Ce sont des données précises et adaptées au terrain*» précise le pôle élevage de la Chambre d'Agriculture.

Trois thématiques sont abordées dans ce plan : sécuriser les quantités et la qualité des fourrages stockés ; rechercher un maximum d'autonomie protéique par la production d'un fourrage riche en matière azoté et concilier performances animales et système fourrager performant par des conduites animales innovantes. De ces trois thématiques découlent, dix-huit suivis comme les prairies permanentes ; le suivi de méteils fourragers ou encore un suivi pour un lot mix ovins-bovins.

Les éleveurs du dispositif sont répartis sur les trois régions naturelles du département : Centre Nivernais, Morvan et Plateau de Bourgogne. L'ensemble de ces données sont compilées dans un document d'une quarantaine de pages remis aux exploitants agricoles membre du dispositif.

Un dispositif gagnant-gagnant

L'intérêt pour eux c'est l'accompagnement dans les suivis à réaliser. Des photos leur permettent par exemple de reconnaître les différents stades de développement des graminées et un schéma détaille les différents stades de suivis à réaliser au cours d'une année. Autant de données précieuses qui vont permettre aux agriculteurs d'avoir des références pour améliorer la conduite de leur exploitation.

Cette réunion a d'abord servi à présenter une partie des résultats collectés l'an passé. «*Nous avons eu au printemps 2018 une pousse explosive de l'herbe. Pour les agriculteurs qui ont fait du pâturage tournant l'hiver a été plus serein car ils ont pu constituer du stock. L'idée pour ce printemps serait d'ajuster le chargement au potentiel. Il est intéressant de pouvoir faire un inventaire des animaux à faire pâturer et dans le même ordre d'idée, il faut connaître le nombre de bêtes à hiverner. Cela permet d'avoir une idée précise sur le nombre de parcelles à faucher. Je rappelle que 75 % de la pousse de l'herbe se fait entre avril et juin*» ont rappelé les conseillers.

Plusieurs projets en cours de réalisation ont également été présentés : le pâturage tournant mis en place à la Ferme du Marault en partenariat avec le lycée agricole de Challuy et la collection fourragère.

De la théorie à la pratique

Chaque semaine, les conseillers élevage de la Chambre d'Agriculture se rendent sur les prairies en suivi afin de mesurer la pousse d'herbe et d'observer la végétation (stade de développement des graminées légumineuses) «*Ces mesures et observations nous permettent d'apporter un conseil adapté en phase avec la réalité du terrain et d'alimenter les préconisations transmises chaque semaine aux éleveurs du département via le point fourrage*».

Contact : Pôle Élevage au 03 86 93 40 00

Communication

Les JA à la rencontre des automobilistes

Opération réussie pour les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre. Ils ont organisé avec leurs collègues du Loiret une action de communication et de sensibilisation auprès du grand public sur l'aire d'autoroute «*le Jardin des Arbres*» située à Varennes-Changy sur l'A77. Les Nivernais n'avaient pas fait le voyage à vide puisqu'ils ont apporté deux vaches et un veau pour les exposer aux automobilistes de passage. Ils ont également réalisé une dégustation de produits du terroir avec notamment les terrines de la pisciculture du Morvan. Nadia Sollogoub, sénatrice de la Nièvre avait également fait le déplacement pour apporter son soutien à l'action.



De gauche à droite : Frédéric Dune (société APRR) ; Nadia Sollogoub (sénatrice de la Nièvre) ; Alexandre Lorré (ancien président JA 58) ; Cédric Bernier (président JA58) et Frédéric Allaire (secrétaire adjoint des JA 58).

Les Jeunes Agriculteurs du Loiret ont exposé eux une couveuse avec des poussins qui ont éclos durant la journée. Côté animations, les enfants ont pu s'amuser avec des tracteurs à pédales et découvrir différents échantillons de graines. «*Nous avons eu un très bon retour du public et le temps était de la partie. Nous avons surtout échangé avec des citadins qui n'ont pas l'habitude de parler agriculture. Ce fut une journée positive pour nous. Nous tenons à remercier la société APRR et les JA du Loiret pour ce partenariat*» a estimé en conclusion Cédric Bernier le président des JA 58.

THÉOPHILE MERCIER



Les JA 58 ont proposé plusieurs produits issus du département.

Transmission

Éleveur laitier cherche repreneur

Pascal Noir est éleveur laitier sur la ferme des Plançons situé la commune de Saint-Amand-en-Puisaye. À un an de la retraite, il est déjà en quête d'un repreneur. Mais la mission s'annonce difficile.


Pascal Noir est la recherche dès à présent d'un repreneur.

J'aime mon métier mais il est temps de faire autre chose». C'est par ces mots qu'a commencé notre entretien avec Pascal Noir, éleveur laitier sur la commune de Saint-Amand en Puissaye.

Ce dernier a commencé sa carrière en 1982 d'abord avec ses parents et son frère en Gaec puis il s'est ensuite lancé seul. Aujourd'hui son exploitation compte 133 hectares dont 30 ha de céréales et une centaine en herbe.

Il possède 70 mères laitières qu'il fait vêler du 20 juin au 20 décembre. Il a également opté pour l'insémination artificielle *«pour être plus tranquille»* estime-t-il. *«J'ai des croisées montbéliard car se sont des vaches plus rustiques qui valorisent mieux l'herbe que des holsteins»* explique-t-il. En 2010, sa conduite d'exploitation prend un nouveau tournant avec la conversion en agriculture biologique. *«J'avais ça dans la tête depuis un moment. Je n'ai jamais trop aimé les produits de traitements, et je me suis dit que c'était à la fois mieux pour ma santé et mieux pour l'environnement»* explique ce laitier. Une démarche qui à cette époque était perçue comme étonnante. *«Il est certain que mes collègues m'ont pris pour un hurluberlu, mais aujourd'hui on s'aperçoit que c'est une démarche à la mode»* raconte-il, le sourire aux lèvres.

«Mon métier est trop administratif»

Lorsque l'on demande à Pascal Noir ce qu'il retient de l'évolution de son métier, il répond sans hésiter la pénibilité et les tâches administratives qui augmentent. *«Les éleveurs laitiers doivent travailler toujours plus pour des prix qui ne cessent de diminuer. À titre d'exemple, je vends l'ensemble de ma production laitière à la coopérative «Biolait». Cette dernière m'achète mon lait 420 euros les 1 000 litres. J'ai perdu 40 centimes en deux ans. De plus, il est étonnant de devoir passer des heures à la rédaction d'un dossier de demande d'aides alors qu'il suffirait de nous payer au juste prix»* détaille-t-il. *«Concernant les quotas, je trouve que c'étaient une bonne chose car ils avaient au moins le mérite de limiter le développement des grosses coopératives. Aujourd'hui, le risque c'est qu'il n'y ait plus que des gros qui captent tout le marché, et sans parler du lait étranger qui est importé en France»* explique-t-il. Actuellement, cet éleveur touche 12 000 euros d'aide au maintien bio.

«J'ai besoin d'un repreneur motivé»

Afin d'envisager la fin de carrière sereinement Pascal Noir est à la recherche d'un repreneur. *«J'ai déjà quelques contacts mais pour le moment rien de sérieux. Je n'ai pas forcément de conseils à donner, mais il faut avant tout aimer les bêtes car ici en Puissaye, la culture de céréales est impossible. Il faut aussi que le repreneur soit convaincu par l'agriculture biologique. Il serait dommage que les terres repassent en conventionnel. Par ailleurs, je suis prêt à l'accompagner le temps qu'il trouve ses marques»* nous dit-il en conclusion.

Théophile Mercier

Contact : Pascal Noir 06 77 46 30 96

Élevage

Comment relancer la filière lait dans le département ?

La Chambre d'agriculture vient de livrer les résultats de son enquête auprès des éleveurs laitiers du département. En ligne de mire, la création d'un groupe lait dans quelques mois.

Créer un groupe lait et relancer la filière dans le département. Telle est l'ambition de la Chambre d'agriculture et de Capri Nièvre.
Pour cela, Marie-Solange Durand et Christian Étienne, conseillers à la Chambre, ont conjointement mené une enquête auprès de 14 exploitations : 7 dans le Nord, et 7 dans le Sud. La majorité des personnes interrogées ont entre 41 et 50 ans (9 personnes). Le reste de la cohorte est âgé de 51 à 60 ans (6 personnes) et de moins de 41 ans (3 personnes). Une répartition en fonction du système d'exploitation a également été effectuée. Sur 10 livreurs, 2 sont en Agriculture Biologique. Du côté des livreurs et fromagers en système mix, 1 sur 3 est bio. Côté volumes, la majorité des producteurs interrogés (soit 5 personnes) produisent entre 500 000 et 700 000 litres de lait. L'enquête qualitative menée a permis aux conseillers de soulever plusieurs pistes de travail. Tous ont exprimé le besoin d'échanger sur leurs pratiques respectives, pour mieux résoudre leurs problèmes. Des visites d'exploitations ou la mise en place de journées techniques pourraient être ainsi envisagés.

Les préoccupations sont fortes

Les éleveurs interrogés ont exprimé un certain nombre de préoccupations. Ils souhaitent dans un premier temps obtenir un meilleur confort de vie sur l'exploitation. Améliorer également l'autonomie alimentaire pour faire face aux évolutions climatiques. L'enquête révèle aussi des préoccupations liées à la transmission de l'exploitation. Un tiers souhaite arrêter son activité mais n'a à ce jour pas trouvé de repreneurs. Pour ces éleveurs, la filière lait aurait besoin d'une meilleure valeur ajoutée avec un prix stable voir à la hausse. Ces éléments pourraient ainsi inciter les jeunes à s'installer. Face à ces préoccupations, la Chambre d'agriculture va notamment proposer des pistes pour améliorer la charge de travail.
La décision de créer un groupe lait bovins, ovins, caprins a été actée par les producteurs présents lors de cette rencontre et une prochaine rencontre est prévue courant septembre pour plus d'information;


Un groupe *«lait»* devrait voir le jour prochainement dans le département.

Théophile Mercier

Contact : Christian Étienne conseiller lait chambre d'agriculture de la Nièvre au

Bio Bourgogne

«J'ai redécouvert le métier d'agriculteur...»

Bio Bourgogne a organisé une journée sur le thème de l'engraisseur à l'herbe et la phytothérapie. L'élevage de Laurent Pacquet, éleveur et engraisseur à Langeron a servi de cadre à cet événement.



Laurent Paquet (au centre de la photo) a présenté la manière avec laquelle il utilise la phytothérapie sur ses animaux.

Convivial et constructif. Tel est le bilan de cette journée thématique organisée par Damien Nicolas, conseiller élevage à Bio Bourgogne. Laurent Pacquet, éleveur et engraisseur sur la commune de Langeron, a ouvert les portes de son exploitation (voir encadré). Une journée en deux temps avec d'abord une matinée consacrée à l'engraissement et l'autonomie fourragère.

Un tour de plaine sur les parcelles de l'éleveur a été organisé. L'objectif était de découvrir les différents types de cultures et de céréales semées sur l'année par Laurent Pacquet. Le petit groupe, composé pour la plupart d'agriculteurs nouvellement convertis à l'agriculture biologique, a pu observer +0, des semis d'orge, de triticale, du pois fourrager, de luzerne sous couvert d'orge de printemps et de la luzerne. Le temps fort de cette journée fut incontestablement l'après-midi où Laurent Pacquet a présenté la manière dont il utilise la phytothérapie. Ce dernier s'inspire d'un ouvrage intitulé *«Aromathérapie pour les ruminants»* publié par nos confrères de la *«France Agricole»*. De manière générale, la phytothérapie est utilisée en agriculture biologique pour stimuler les défenses immunitaires des bovins. *«L'arbre à thé»* et le *«Ravintsara»* sont deux produits couramment utilisés.

Laurent Pacquet se sert par exemple de la tisane de noyer pour gérer la digestion difficile de ses bêtes. Il a également conseillé à ses collègues d'utiliser du *«CP détox»*, une sorte de cocktail de plantes distillées en cas notamment de diarrhée et pour relancer l'appétit des animaux. *«J'utilise ce produit 100 ml matin et soir pendant 5 jours»* a-t-il indiqué. Ce dernier fait partie des rares éleveurs du département à ne pas faire appel aux vétérinaires. *«Cette année, je n'ai pas eu de problèmes sanitaires. Pour faire fuir les mouches, j'utilise de la pierre à l'ail. C'est radical pour la gestion parasitaire»* estime-t-il.

D'autres journées de ce type vont être organisées dans le courant de l'année par Bio Bourgogne.

THÉOPHILE MERCIER

Un éleveur tourné vers l'avenir

Laurent Paquet est installé depuis 2007 sur la commune de Langeron (58). Il est à la tête d'une exploitation de 170 hectares et 100 vaches allaitantes.
Il fait partie de la Cuma Wrap dont l'ambition de départ est de mieux valoriser l'herbe et de gagner sur la rentabilité économique des exploitations des adhérents. Ils se sont d'abord équipés collectivement d'une faucheuse-conditionneuse dont la particularité est de regrouper les andains et d'une remorque autochargeuse. *«Nous avons gagné en qualité de fourrage car nous ne sommes pas obligés d'attendre que le foin sèche. Nous pouvons le ramasser au moment où il est de bonne qualité»* explique-t-il. Ensuite à titre personnel, Laurent Pacquet s'est équipé d'un bol mélangeur dans lequel il met aussi bien des rations de fibres en été, que du fourrage et du foin. *«Cela me permet d'habituer mes bêtes à manger de tout»* détaille l'éleveur. Ce dernier expérimente notamment de la culture de betterave pour améliorer la digestion de ces animaux. À terme, son objectif est de réduire son cheptel à 80 vaches au lieu de 100 actuellement. *«Étant en Agriculture Biologique, je n'ai pas de filière sur le maigre. Je suis donc obligé de trouver une autre solution. D'où la nécessité de finir toutes mes bêtes»* expose l'engraisseur. Grâce à sa planification d'engraissement et de vente, il peut réaliser une plus-value sur le kilo de carcasse.
Ce dernier pratique également le pâturage tournant tous les huit jours pour mieux valoriser ses pâtures.
Côté cultures, il s'est aussi lancé dans le non-labour. *«Mon but est de me servir des éléments naturels pour m'en sortir. L'idée est de recouvrir le sol en permanence pour faire une matière verte»* détaille-t-il. Il a donc opté pour un couvert à cycle court et ce dernier est choisi en fonction de la culture précédente. À terme, cette technique lui permet d'économiser en temps de travail mais également en mécanisation.

Association Enjoy

Le départ se précise

L'association Enjoy s'apprête à s'envoler pour la Chine. Objectif : saisir de nouvelles opportunités offertes par la réouverture des échanges internationaux entre nos deux pays.

Ils sont dans les derniers préparatifs. Les membres de l'association Enjoy s'apprêtent à s'envoler pour la Chine pour un voyage de dix jours qui va se dérouler du 12 au 21 mai. À l'origine de ce projet, il y a la volonté pour les jeunes agriculteurs de la Nièvre de s'ouvrir sur de nouvelles filières et de développer éventuellement des partenariats. D'ailleurs, le nom de l'association y est bien pour quelque chose puisqu'elle signifie Association Éleveurs Nivernais Jeunesse Ouverture International (Enjoy 58).

Depuis le début de l'année 2018, une succession d'évènements a favorisé la mise en place de ce voyage : d'une part la réouverture de la route de la soie par la voie ferroviaire peut permettre à la France de gagner en compétitivité. Ensuite, il y a la levée de l'embargo sur la viande bovine française en Chine. La signature, le 25 juin 2018, d'un protocole sanitaire d'exportation met fin à 17 ans d'interdiction sur le sol chinois. Le premier kilo de viande française est ainsi arrivé sur le territoire chinois à l'occasion de la foire aux importations de Shanghaï le 6 novembre. Enfin trois nouveaux abattoirs français viennent d'être agréés pour l'exportation vers la Chine. La Bourgogne Franche-Comté pourrait prendre part à ce nouveau débouché grâce à l'IGP Charolais de Bourgogne. Le marché chinois étant très intéressé par des animaux finis à l'herbe.

Une trentaine de personnes vont participer à ce projet éducatif et professionnel. Un groupe composé à la fois de Jeunes Agriculteurs, étudiants en BTS Productions animales du Lycée de Challuy et des responsables d'OPA.

Au programme : visite du Salon International de l'Alimentation de Shanghai ; accueil à l'ambassade de France en Chine avec présentation de la filière agricole et agroalimentaire chinoise, rencontre avec les acteurs chinois partenaires avec la ville de Nevers à Taizhou et notamment des grossistes ou encore visite de Xi'an - province de Shaanxi, terminal ferroviaire de la route de la soie dans la province du Sichuan. Sans oublier un passage obligé par le marché de gros de Pékin en fin de séjour.

Une communication régulière via la page Facebook *«Enjoi58 Association»* est par les étudiants du Legta de Challuy durant le séjour. Et un compte rendu du voyage sera publié au retour.

Enfin, une dernière réunion d'information est organisée le jeudi 9 mai à 17 h au Legta de Challuy. Un moment d'échange qui va permettre aux membres de l'association de se retrouver une dernière fois avec leurs partenaires.

THÉOPHILE MERCIER



Le marché chinois s'intéresse notamment aux animaux finis à l'herbe.

Contact

Damien Nicolas
animateur, conseiller en élevage biologique.
25 boulevard Léon Blum
58000 Nevers
Tel : 03 86 36 94 25 -
Port : 06 30 02 24 01



Chasse

Un record de 14 700 sangliers prélevés

La fédération des chasseurs de l'Yonne (FDCY) a tenu son assemblée générale le 20 avril dernier. L'occasion de faire le point sur la saison de chasse 2018-2019, marquée par une très forte présence du sanglier.

La fédération des chasseurs compte de nombreuses actualités pour la saison 2018-2019. Parmi elles, l'élaboration du schéma départemental cynégétique 2018-2024, qui a mobilisé de nombreux acteurs du département. Après moult discussions, il a finalement été signé par M. le préfet le 9 janvier dernier. Assez similaire au schéma précédent, certains points comme l'agrainage de dissuasion des sangliers ont été actualisés. Dans le nouveau schéma, la signature d'une convention est désormais obligatoire pour pratiquer cet agrainage, régi différemment selon les territoires. À noter, sur deux zones, que sont la forêt d'Othe Ouest et le Sénonais, un agrainage en continu, toute l'année est autorisé à titre expérimental pour une durée de trois ans.

La bête noire des agriculteurs… et des chasseurs

Concernant le très redouté sanglier, la population a connu une très forte augmentation, notamment à cause de la bonne glandée de l'automne et des conditions météorologiques clémentes. Résultat : un record de 14 700 sangliers prélevés a été enregistré. «*Concernant les dégâts, déjà 1 100 dégâts ont été déclarés à ce jour pour la campagne 2019-2020, contre 350 à la même période l'an passé. Les dégâts sur prairies, quand à eux, représentent 210 déclarations.*» explique le président Oliver Lecas. La FDCY appelle également les chasseurs à la plus grande vigilance concernant la peste porcine africaine. «*Il faut tout mettre en œuvre pour protéger notre pays de ce virus afin d'aviter une catastrophe écologique et économique.*» s'alarme Henri Dubois, rapporteur de la commission Grand Gibier.

Classement des espèces « susceptibles de commettre des dégâts »

Pour les espèces «*susceptibles de commettre des dégâts*», anciennement appelées «*nuisibles*», le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage doit se réunir le 6 mai prochain pour examiner le classement, par département, des espèces du groupe 2 pour la période 2019-2022. «*Nous espérons pouvoir conserver renard, fouine, martre, corbeau freux, corneille noire, sachant qu'il faut d'ores et déjà s'attendre à des recours d'associations, dès la signature de l'arrêté ministériel. Pour les autres espèces, dont la pie bavarde, l'absence ou le peu de données, qu'il s'agisse de présence significative et/ou de dommages, ont conduit M. le préfet à ne pas proposer leur classement… D'où l'importance de déclarer tous les dégâts…*» rappelle Olivier Lecas.

La moitié des chasseurs a plus de 60 ans

Concernant les autres dossiers, il faut noter que la FDCY demande l'interdiction du broyage des bandes enherbées et des jachères du 1er mars au 31 août, avec dérogations possibles dans les zones infestées de chardons. L'objectif est de maintenir la biodiversité et de conserver ces environnements abritant de nombreuses espèces pendant leur période de reproduction et nidification.

Autre gros point noir pour la fédération des chasseurs, la diminution des effectifs qui se poursuit : moins 2,7% au titre de la saison 2018-2019, soit un total de 11 007 adhérents, et près de la moitié des chasseurs icaunais ont moins de 60 ans, dont plus 20% ont plus de 70 ans. Quid de l'avenir de la chasse dans le département.

ORIANNE MOUTON

La saison 2018-2019 en chiffres

Sanglier :
2018-2019 : 14 694 animaux prélevés
2016-2017 : 9 805 animaux prélevés
2017-2018 : 11 637 animaux prélevés
Ces chiffres représentent les prélèvements hors tirs de nuit, battues administratives et période de destruction de mars.
Dégâts : 1 082 000€ hors prairies et resemis
Petit gibier : renard, prélèvement de 9 000 renards, dont 7 550 bêtes par déterrage et tir.
Chevreuil : 9003 animaux prélevés.

PAC

Petites précisions sur la déclaration



Philippe Jager, chef du service de l'Economie agricole de la DDT de l'Yonne, présente les nouveautés PAC 2019 aux agriculteurs, et leur fait quelques rappels.

La DDT de l'Yonne a organisé cinq réunions d'information à destination des agriculteurs. Ne pouvant plus proposer d'aide personnalisée pour remplir sa déclaration PAC, l'organisme continue quand même d'apporter des informations sur les évolutions réglementaires 2019 et le logiciel TéléPAC. Transfert des DPB, déclaration de surfaces, déclaration des jachères, SIE, aides bio, ICHN disponible dans 106 nouvelles communes… Autant de nouveautés ou de rappels nécessaires pour que les agriculteurs puissent faire leur télédéclaration dans les meilleures conditions possibles.

Neuf postes informatiques sont également mis à disposition dans les locaux de la DDT, sous l'accompagnement d'une personne référente, pour les agriculteurs ayant un accès internet limité ou n'ayant pas d'ordinateur.

ORIANNE MOUTON

JA

23ème édition du Forum des métiers de l'agriculture

Les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne ont organisé le Jeudi 11 avril 2019, le forum des métiers de l'Agriculture au Lycée Agricole La Brosse à Venoy de 9h00 à 17h00.

L'agriculture a besoin de bras, de têtes et de jambes pour avancer, c'est pourquoi nous avons toujours besoin de chefs d'exploitation, de salariés, de techniciens, de conseillers, de commerciaux, de comptables, etc.

Nous avons donc organisé, comme chaque année, notre forum des métiers : lieu d'informations, de rencontres et d'échanges entre jeunes en formation, porteurs de projet en agriculture et professionnels du secteur agricole. La journée avait pour objectif :

- de démontrer aux jeunes que l'agriculture peut être au centre de leur projet professionnel et qu'il y a un avenir dans le secteur agricole,
- de leur faire découvrir la diversité des métiers du secteur agricole.

Cette année, le thème central du forum était «*de la formation à l'emploi*». Véronique Jan, déléguée régionale de l'Apecita, est intervenue durant le forum sur la corrélation entre le marché actuel de l'emploi et les formations agricoles proposées et comment y parvenir.



Plus de vingt organismes professionnels agricoles étaient présents tout au long de la journée et ont pu accueillir individuellement les visiteurs pour répondre à toutes leurs interrogations. De plus, tout un pôle «*emploi*» était présent pour permettre aux élèves de s'informer individuellement des possibilités qui s'offrent à eux dans le secteur agricole et les outils existants en matière de recherche d'emploi qui peuvent leur être utile.

MFR Villevallier

Les jeunes se forment à l'étranger

Les élèves de la MFR de Villevallier ont présenté les différentes thématiques étudiées pendant l'année ainsi que leurs expériences à l'étranger en Espagne et en Allemagne.

L'apprentissage, c'est aussi la découverte de modèles agricoles différents. Les élèves de bac pro agricole de la MFR de Villevallier ont pu l'expérimenter cette année en découvrant des exploitations espagnoles et allemandes dans le cadre d'un programme Erasmus + Pour la sixième année consécutive, sept élèves de première ont passé environ trois semaines en stage chez des agriculteurs espagnols de Galice, au nord-est du pays. Majoritairement répartis dans des exploitations laitières comptant entre 70 et 255 vaches, les élèves ont pu découvrir une autre forme d'agriculture, mais aussi s'ouvrir à une autre culture. Pour beaucoup, ce voyage était leur premier vol en avion mais aussi la première expérience hors du territoire français. Malgré une communication un peu compliquée, bien facilitée par les traducteurs des téléphones et les aptitudes naturelles aux mimes, les jeunes se sont imprégné du *«rythme de vie décalé»* espagnol, des spécialités culinaires locales, et ont pu découvrir une autre organisation du métier d'agriculteur. Comme cette «Cuma» entre éleveurs laitiers comprenant une mélangeuse et son salarié, chargé de faire chaque jour le tour des sept exploitations adhérentes pour livrer l'aliment issu des matières premières produites sur les fermes.

Une première en Allemagne

Si l'escapade espagnole des premières est devenue *«un classique»*, ouze élèves de terminale ont pu, pour la première année, aller voir comment fonctionnent les exploitations agricoles de l'autre côté de la frontière allemande, en Rhénanie Palatinat, pendant trois semaines. Pas besoin d'avion cette fois pour aller jusque dans leurs familles d'accueil respectives : le trajet est moins long que pour aller dans le sud de la France. Les jeunes ont pu découvrir les exploitations allemandes et leur fonctionnement : beaucoup de polyculture-élevage avec des vaches laitières, mais aussi des poules pondeuses, des porcs, de la sylviculture, des distilleries, de la vente directe… *«Et des panneaux solaires sur tous les hangars !»* se sont étonnés les élèves. Une belle expérience qui a plu à la plupart d'entre eux, et que les animateurs espèrent pouvoir reconduire l'an prochain. Même si tous les élèves ne se disent pas prêts à repartir en Allemagne, certains ont pu développer leur goût du voyage et de la découverte d'une autre (agri) culture, et retourneraient y travailler bien volontiers !
L'aventure Erasmus ne s'arrête pas là puisque dix sept agriculteurs icaunais accueillent des stagiaires depuis le 23 avril, pour, à leur tour, partager leur expérience avec de jeunes espagnols.

ORIANNE MOUTON



Les élèves de première bac pro agricole ont profité de leur séjour pour faire un peu de tourisme, comme ici à Saint-Jacques de Compostelle, avec leur monitrice Christelle Adam.

Une expérience inoubliable

Baptiste, en première, est parti trois semaines en Galice dans une exploitation de vaches laitières. Tom, en terminale, est parti lui en Allemagne dans une ferme en polyculture-élevage. Retour sur leurs expériences



Tom et Baptiste, ravis de leur expérience, sont partis respectivement en Espagne et Allemagne.

Baptiste, élève de première bac pro agricole

■ Dans quelle exploitation étais-tu ?
«J'étais dans une exploitation de vaches laitières avec 400 bêtes : 200 mères à la traite, 60 veaux et 140 génisses, sur 100 ha de SAU. Il y avait trois associés et un salarié »

■ Qu'est-ce qui t'as le plus surpris là-bas ?
«Ce qui m'a le plus surpris là-bas en général, ce sont les horaires décalés ! Et niveau production, ils n'arrêtaient pas d'augmenter le troupeau, mais en gardant la même salle de traite… alors la traite durait trois heures, matin et soir».

■ As-tu remarqué des différences entre les fermes françaises et espagnoles ?
«Par rapport à ici, tout est neuf ! Les bâtiments, c'est pas comme ici, c'est du béton du sol au plafond !»

■ Qu'as-tu préféré pendant ton séjour ?
«Parler avec eux ! C'était un peu compliqué, mais ils nous parlaient en galicien, la langue locale, et ça se rapproche beaucoup du latin donc j'arrivais à comprendre ce qu'ils disaient.»

■ Qu'as-tu aimé le moins pendant ton séjour ?
«Alors là je ne sais pas quoi dire, c'était vraiment une expérience inoubliable, ça m'a donné envie de repartir ! En plus ils nous ont fait comprendre que si on revient, si on veut ils nous signent un contrat de travail. Ça me dirait bien d'aller y travailler un peu, mais plus sur la partie cultures !»

Tom, élève de terminale bac pro agricole

■ Dans quelle exploitation étais-tu ?
J'étais sur une ferme familiale de trois personnes, en polyculture-élevage, avec 122 vaches laitières, 82 génisses et 40 veaux, avec une petite production de cultures de 130 ha dont 50 ha de prairies, avec une particularité de semences de ray-grass. »

■ Qu'est-ce qui t'as le plus surpris là-bas ?
«C'est plus la diversification par rapport à la France, surtout dans les nouvelles énergies : avec les panneaux solaires sur tous les bâtiments exposés au soleil !»

■ Qu'as-tu préféré pendant ton séjour ?
«Tout ! L'accueil de la famille a été très chaleureux. Leur mode de production aussi, ils sont plus avancés sur le respect du sol notamment. Par exemple là-bas, leurs champs sont classés en fonction de leur pente, et sur les champs les plus en pente, le labour est interdit pour éviter l'érosion des sols.»

■ Qu'as-tu aimé le moins pendant ton séjour ?
«Les trois semaines étaient trop courtes.»

■ Ça t'a donné envie de repartir ?
«Oui, retourner en Allemagne pour les revoir mais aussi d'aller voir ailleurs pour découvrir d'autres cultures, voir d'autres pays !».

fendt.fr

FENDT



Andaineur Fendt Former
Net sur toute la ligne

Efficacité en ligne de mire !

Proposant des largeurs de travail comprises entre 3,60 m et 12,50 m, les andaineurs de une à quatre toupies Fendt Former vous assurent un contrôle total sur vos parcelles. Conçus pour réaliser systématiquement un travail de haute qualité, ces andaineurs robustes et simples d'utilisation font un excellent travail lorsqu'il s'agit de rassembler la récolte en vue de son ramassage ultérieur. Ils agissent en douceur sur le tapis végétal et, même sur les terrains accidentés, la terre reste où elle est, c'est-à-dire au sol.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Vénarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS ▸

Mélanges variétaux de blés

Pourquoi et comment ?

Arnaud Gauffreteau, ingénieur agronome INRA, a travaillé sur le projet Wheatamix concernant les associations variétales en blé. Il interviendra lors d'une formation de la Chambre d'agriculture de l'Yonne sur cette thématique le 28 mai prochain.


Photo Réussir

Le projet Wheatamix a été mené par l'Inra en collaboration avec six Chambres d'agriculture du bassin parisien. Pendant quatre ans, les recherches visaient à analyser les mélanges variétaux de blé sous toutes les coutures : du choix des associations à l'impact des cultures en mélange sur les filières, en passant par l'étude sur le développement des plantes ou encore les services écosystémiques rendus par les associations variétales. Arnaud Gauffreteau, ingénieur agronome à l'Inra, a participé à ce projet. *«La culture du blé en mélange variétal s'est beaucoup développée ces dernières années En 2010, il y avait 1 % de surfaces de blé semées en mélanges, ça a commencé à exploser à partir de 2014-2015, avec 2 à 3 %. En 2018 s'est passé à 8,3 %.»* Si le semis en mélange explose autant, c'est que ses intérêts sont nombreux. *«Les principales motivations des agriculteurs à faire des associations variétales sont d'abord de réduire les intrants, puis de stabiliser la production et enfin de simplifier la logistique de semis et de stockage liée aux variétés sur leur exploitation tout en ayant une diversité génétique.»*

Un levier d'action sur les rouilles et la septoriose

«On sait que les mélanges ont un fort effet sur les maladies, principalement les maladies aériennes que sont la rouille et la septoriose : si on fait correctement son mélange, on a une protection des variétés sensibles par les variétés résistantes. Cet effet permet de se passer éventuellement d'un traitement, mais surtout de pouvoir attendre des conditions favorables à l'application d'un produit, puisque la maladie se développe beaucoup moins vite. L'agriculteur a donc plus de marge de manœuvre pour traiter. La culture en association permet également de cultiver une variété que l'on n'aurait pas pu faire seule, comme celles ayant tendance à verser : une variété qui verse au milieu de trois variétés qui ne versent pas va être retenue et rester droite. Ou encore une ou deux variétés à barbe dans un mélange permettront de limiter les dégâts liés aux animaux, qui ont tendance à moins traverser ou manger des blés barbus.»

Une meilleure résistance aux accidents climatiques

Concernant les rendements observés lors des différents essais, il ressort en moyenne un léger avantage de 2 % pour les résultats d'une parcelle en mélange par rapport aux moyennes des parcelles en variété pure. *«Ce qui ressort surtout de l'étude, c'est qu'un blé en mélange variétal résiste mieux en cas d'accident, comme en 2016 où il y a eu une grosse pression de maladies, et où les mélanges variétaux avaient des rendements moyens de 5 % de plus qu'en pur.»*

Les associations variétales sont intéressantes, à condition de respecter certaines règles, comme le rappelle le spécialiste : *«On s'est rendu compte qu'on pouvait avoir une grande marge de manœuvre dans le mélange des variétés. Mais il existe quelques règles à respecter, notamment en fonction des résistances aux maladies.»*

Côté aval, l'étude se montre optimiste sur le développement de l'acceptation des mélanges, *«Plein de verrous sautent ces derniers temps, et les filières s'ouvrent de plus en plus aux mélanges. Même si en France, ils ne sont pas encore acceptés pour la panification, pour l'export, ça ne pose généralement aucun problème.»*

Une formation pour réfléchir à ses mélanges variétaux

Arnaud Gauffreteau interviendra et présentera en détail les résultats des travaux de Wheatamix et leur application dans les fermes lors de la formation *«Mélanges variétaux de blé : pourquoi et comment ?»* organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Sébastien Piaud, conseiller de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, sera à ses côtés pour présenter les travaux réalisés dans son département. L'objectif de la formation est de connaître les intérêts des mélanges de variétés de blé et leurs impacts sur les maladies, ainsi que concevoir des mélanges de variétés adaptés au contexte de son exploitation. Elle aura lieu le 28 mai au matin à Maillot et sur une après-midi début juin pour visiter les essais en Seine-et-Marne. Pour toute information et inscription, contacter Élodie Joudelat - 03 86 64 64 78 – e.joudelat@yonne.chambagri.fr

ORIANNE MOUTON

Syndicalisme

La FDSEA déploie sa stratégie «*emploi*»

Alors que le Président de la République s'enlise dans les 35 heures, la FDSEA aide ses adhérents à gérer leurs 70 heures de travail hebdomadaire

La commission employeur de la FDSEA se réunissait mardi 23 avril pour remettre à plat la stratégie et l'organisation du service emploi afin de répondre aux demandes des adhérents de la FDSEA, exprimées lors des réunions cantonales et par les différentes sections viticulture, bovin lait et bovin viande.

La gestion des tâches sur l'exploitation est un véritable caléidoscope de compétences. Exploitant agricole, ce n'est pas un métier, mais quarante. Semeur, cueilleur, éleveur, vétérinaire, «phytosoigneurs» certifié, maçon, plombier, comptable, commercial, banquier, agent administratif, technicien agricole, agronome, analyste des marchés, négociateur, météorologue, communiquant, logisticien, directeur des ressources humaines, parent, enseignant, élu local…

Un métier qui se complexifie

La multiplication des compétences d'un exploitant agricole est le constat de tous les adhérents. Face au besoin de performance, il est évident qu'il faut savoir tout faire. Certains se spécialisent ou bien préfèrent déléguer des tâches à quelqu'un qui le fera mieux. La délégation des tâches est une approche qui se justifie économiquement très bien : on prend un comptable, on embauche un chauffeur, de la main-d'œuvre saisonnière, on sécurise un dossier administratif à la FDSEA. La lourdeur de la réglementation augmente ces dernières années les risques encourus par les chefs d'exploitation. Ce dernier point représente aujourd'hui un facteur important lorsque l'on doit gérer du personnel.

Les adhérents de la FDSEA bougent… la FDSEA s'adapte

Lutte contre le chômage oblige, ces dernières années, la FDSEA est sollicitée par l'ensemble des administrations pour accompagner le développement de projets liés à l'emploi. De ce côté, le paysage s'est aussi complexifié. La signature récente d'une convention avec le Pôle emploi est un partenariat essentiel pour améliorer les recrutements. La commission employeur a réaffirmé mardi que dans l'approche des besoins des adhérents deux volets sont majeurs : l'accompagnement du chef d'exploitation, et le recrutement.

La FD mobilisée sur l'emploi : délégation partielle ou totale des fonctions RH possibles

Dans le même esprit que l'ensemble des services qu'elle déploie au meilleur coût possible, la FDSEA va redéployer son équipe de façon à offrir à ses adhérents des services supplémentaires : bulletins de paie, analyse juridique des contrats de travail, rédaction des contrats, accompagnement sur la santé et la sécurité au travail, suivi des salariés… Laetitia Clerc et France Lahutte accompagnent les adhérents dans leurs projets dédiés à la gestion des tâches et des salariés sur l'exploitation. Elles répondent aux demandes des adhérents en les accompagnant partiellement ou totalement dans leurs réflexions sur la gestion du travail sur l'exploitation : contrats de travail, affichage obligatoire, gestion du personnel, DUER…

Des complémentarités dans L'Yonne

Face aux besoins d'accompagnement du chef d'exploitation, le paysage icaunais n'est pas sans ressources. Alors que l'on voit se multiplier des enseignes de sous-traitance de travaux agricoles ou viticoles, le service de remplacement propose de vraies solutions d'accompagnement en cas de difficultés passagères. Les groupements d'employeurs sont aussi un moyen fiable de disposer de main-d'œuvre compétente sur son exploitation. Agri Viti Emploi 89, soutenu par les Cuma, le Service de Remplacement et la FDSEA est le groupement d'employeur départemental. C'est un outil de gestion des surcroîts de travail passagers ou de soutien durable pour le chef d'exploitation en permettant d'avoir un salarié compétent sur son exploitation sans avoir à gérer la lourdeur administrative liée à l'emploi.

PHILIPPE LOUSSOT, DIRECTEUR DE LA FDSEA DE L'YONNE

Assemblée générale de JA Bourgogne Franche-Comté

Des JA en quête de bon sens

L'assemblée générale des JA de Bourgogne Franche-Comté s'est déroulée à Dissangis dans l'Yonne le 19 avril dernier. Au menu de la convivialité bien entendu, mais aussi beaucoup de bon sens et des échanges propres à faire réfléchir les jeunes comme les aînés.

L'ambiance était à l'action pour cette assemblée générale des JA de Bourgogne Franche-Comté, qui s'est déroulée à Dissangis dans l'Yonne. Avec un retour sur les actions 2018 et un point sur ce qui constitue le fond de l'activité du syndicat jeune : l'installation, la formation, le renouvellement des générations… Arnaud Gaillot, secrétaire général des JA au national, n'a pas manqué d'ajouter à cette liste le nécessaire suivi des dossiers professionnels en cours, comme la structuration des filières, la mise en place des Égalim, les enjeux eau et climat… autant d'axes de réflexion *«qui demandent la mobilisation et la participation des JA aux groupes de réflexion»*.

Mobilisation et participation

Pas question d'oublier que ce sont les JA d'aujourd'hui qui construisent l'agriculture de demain et qui vont se retrouver exposés en première ligne aux profondes adaptations que l'évolution du contexte environnemental, sociétal et économique va nécessiter. Une évidence ressort de cette assemblée générale, un(e) jeune agriculteur (trice) qui s'installe aujourd'hui se trouve rapidement confronté à tous les enjeux du métier. L'évolution du contexte agricole ne s'est jamais apparentée à un long fleuve tranquille, mais l'avenir à moyen et long terme, du fait des incertitudes économiques et climatiques, apparaît pour le moins préoccupant. Pas d'état de grâce donc pour les jeunes installés, mais une plongée dans le grand bain et l'obligation d'apprendre à nager très vite. Les JA profitent heureusement des atouts de la jeunesse : le dynamisme, la volonté de dépasser les obstacles, l'énergie et le sens du collectif.

Où l'on parle échanges, contrats, filières…

Plus immédiat, un rapide tour des départements a permis de mesurer l'étendue des difficultés du moment. La sécheresse de 2018 a laissé des traces et l'incertitude pointe quant à l'évolution des précipitations et des nappes en 2019. Les questions foncières et la difficulté d'accès des jeunes au foncier appellent aussi des solutions innovantes. Le maintien du maillage des exploitations en dépend, alors que l'on constate trois départs pour deux installations… Certains territoires et certaines productions se trouvant plus avantagés que d'autres.



De gauche à droite, Sébastien Colin, Christophe Lamarre, Fabrice Genin, Patrick Grosjean et Florian Salmon ont témoigné lors de la table ronde sur leurs vécus et leurs expériences, lors d'échanges entre agriculteurs ou de construction en filière et interfilières.

L'Anefa s'engage aux côtés des JA

La Charte à l'installation a trois ans et de nouveaux signataires s'engagent chaque année. Cette assemblée générale a été l'occasion pour l'Anefa et sa représentante de s'engager à leur tour. Consciente de la baisse des effectifs dans les filières d'enseignement, l'Anefa entend contribuer à attirer des jeunes vers les métiers en tensions de l'agriculture. Pour les JA, ce nouveau partenaire s'inscrit *«pile poil dans les objectifs de la Charte»*.





Entouré par Fabrice Chabod, Thomas Lémée et Justine Grangeot, Florent Point, président des JA BFC, a donné la parole à chaque département pour un état des lieux rapide de leur situation respective.

Les incertitudes poussent à inventer des solutions innovantes et donc à se rassembler, à travailler en commun. La coopération reste un socle collectif solide, mais la transversalité des problématiques appelle aussi à travailler ensemble en filières et en interfilières. La question a donc été posée lors d'une table ronde de la plus-value que les agriculteurs pouvaient espérer en s'inscrivant dans des échanges interfilières ? Sur le gril, Sébastien Colin, responsable filières au JA BFC, Fabrice Genin, agriculteur ayant fait le choix de l'organisation collective, Christophe Lamarre éleveur (VA et porcs) et transformateur, Florent Salmon, éleveur en Bretagne participant à la réflexion nationale sur les plans de filières, les échanges interfilières et la contractualisation, Patrick Grosjean directeur des productions animales pour Terre Comtoise, au sein du grand ensemble coopératif Alliance BFC. La diversité des expériences, des parcours et des engagements a montré que là encore les solutions étaient forcément plurielles, mais que la réussite des échanges dans la durée dépendait d'une stratégie gagnant/gagnant. La réussite de tout échange, qu'il soit entre individus ou entre structures, est au prix de l'équité entre les parties et de l'équité du contrat. Il faut savoir initier et maintenir des synergies entre agriculteurs et, dans le cas d'échanges marchands, rester réaliste sur le prix à définir ou l'équilibre de l'échange. On peut ramener de l'économie sur les exploitations de différentes manières, de gré à gré, par des contrats, grâce à des plateformes d'échanges… Tout est possible à condition de *«raison garder»* dans l'élaboration du prix le plus juste pour chacune des parties. Les règles de bon sens restent toujours les mêmes, *«les contrats comme les relations doivent se tisser sur le long terme. Un contrat se respecte, c'est un engagement»*.

«Des tables rondes comme celle-ci ont atteint leur but quand elles poussent à la réflexion» C'est la conclusion amenée par Fabrice Genin, qui a su retrouver la fougue d'un ex-JA pour conclure *«soyons ouverts à toutes les solutions, n'ayons peur de rien, osons !»*. Une conclusion complétée par Sébastien Colin encourageant les JA *«à mobiliser les bonnes énergies et le bon sens présent en chacun de nous»*. Une des clés *«pour s'adapter aux évolutions, c'est d'innover, de recréer du lien social »*.

Anne-Marie Klein



Égalim

La filière viande au pied du mur

Les derniers textes des ordonnances sortent, mais on peut se demander si toutes les conditions sont vraiment réunies pour que les éleveurs et la filière viande bovine sortent de l'ornière où l'élevage bovin s'enlise depuis des années. Amorce de réponses avec Jean-Pierre Fleury, président d'Interbev Bourgogne.

Cette année encore les négociations commerciales ne se sont pas déroulées dans les meilleures conditions. Les Égalim sont-ils un coup pour rien où faut-il chercher d'autres explications ?

Jean-Pierre Fleury : *«L'avantage est resté à la grande distribution par manque de souplesse encore des outils qui freinent l'intégration des coûts de production. Tout peut changer avec la promulgation des dernières ordonnances, qui vont permettre aux opérateurs de reprendre la main et à la filière de s'emparer enfin du double sujet du prix producteur et de la montée en gamme. Reste à chaque maillon de la chaîne maintenant à se responsabiliser pour sortir de l'impasse actuelle. L'élevage bovin se trouve dans la même situation que la viticulture il y a 40 ans : il est sinistré et pénalisé par un marché standardisé où le haché continue sa progression».*

La solution se trouve-t-elle dans une montée en gamme et comment faire pour que cette orientation profite aux producteurs ?

Jean-Pierre Fleury : *«Un chiffre d'abord, sur les 115 000 tonnes abattues en Bourgogne Franche-Comté, 4 000 seulement le sont sous signe de qualité. La chaîne de qualité reste donc à construire et la montée en gamme seule ne fait pas tout, même si les contrats demain vont se construire en démarrant par les signes de qualité. Il faut aussi travailler sur la restauration hors domicile, dont les achats en viande sont réalisés à 70 % à l'export et qui doit prendre toute sa part dans l'origine France et pour un meilleur équilibre matière. La grande distribution porte une forte demande sur les avants, si importants pour le haché et qui génère des marges intéressantes. Elle doit être amenée à réévaluer ses prix au bénéfice des producteurs».*

Dans quelles mesures les ordonnances issues des Égalim vont-elles pouvoir inverser la situation actuelle ?

Jean-Pierre Fleury : *«Les organisations de producteurs ont la chance historique de pouvoir grâce aux ordonnances proposer des contrats qui intègrent enfin les coûts de production, l'exception agricole est maintenant reconnue par le droit à la concurrence. C'était une étape essentielle qui permet de débloquer le verrou sur le prix abusivement bas. Il est désormais possible de construire un contrat qui intègre le volume, le délai, la quantité et le prix… puisque les organisations de producteurs peuvent obliger l'acheteur à appliquer l'indice de coût de production adopté par la filière. En cas de refus, l'ordonnance permet d'attaquer l'acheteur sur le motif de prix abusivement bas. Maintenant, la clé du bon fonctionnement du système reste la bonne volonté de chacun à enclencher une dynamique positive. Je veux parier sur cette évolution positive au sein de la filière. Mais s'il faut se battre pour que l'esprit des Égalim soit respecté, nous le ferons, car le système allaitant est au bord de l'implosion».*

Montée en gamme dans la grande distribution, origine France en RHD… Quel est le troisième élément du tiercé gagnant ?

Jean-Pierre Fleury : *«L'export, qui n'est pas seulement une option mais une obligation. Pour rappel, ces marchés s'ouvrent à nouveau pour la France après 17 années de fermeture. C'est tout un savoir-faire à reconstruire. Côté positif certains marchés sont d'ores et déjà actifs comme le Japon. La Chine a référencé nos outils d'abattage les plus importants et nos grands acteurs sont agréés. Mais on se hâte un peu trop lentement et le nombre de conteneurs reste limité par rapport au potentiel de ces marchés. Le marché israélien est ouvert aussi tout comme le marché vietnamien. On a tout pour faire et les frais d'approche sont pris en charge. Pourtant les initiatives restent encore timides. Côté défensif, les enjeux se précisent sur les versants Ceta et Mercosur. Sauf que les problèmes sanitaires ne sont pas réglés et que la commission évite d'y regarder de trop près… La viande importée sera donc élevée aux antibiotiques activateurs de croissance. Un non-sens absolu. Et en plus le Brésil pourrait bénéficier de 35 000 t supplémentaires. Quant aux États-Unis, le président Trump met tout son poids dans la balance commerciale pour utiliser l'agriculture comme monnaie d'échange… Le bilan est donc mitigé mais il n'est pas question de lâcher l'affaire».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE-MARIE KLEIN

Filière lait conventionnelle

La loi EGA : une opportunité à saisir

La loi États généraux de l'alimentation (EGA) effective depuis l'automne 2018 ne fait pas encore écho chez tous les producteurs. Et pourtant, elle aurait dû métamorphoser les négociations commerciales entre industriels et GMS qui se sont terminées le 31 mars et qui les impactent indirectement.



Le communiqué du ministère de l'Agriculture datant du 16 avril confirme que pour 2019, les GMS achèteront les produits alimentaires aux industriels 0.4 % moins cher que l'année précédente. Ce même communiqué indique que les produits laitiers contrairement aux autres produits alimentaires ont vu leur prix de vente augmenter au cours de ces dernières négociations. Si le travail de contractualisation est, certes, plus développé dans cette filière que dans les autres, il ne faut tout de même pas se satisfaire de ce léger rebond expliqué par la conjoncture !

En effet, le prix du lait est reparti à la hausse pour cette année, des accords ont été signés entre GMS et industriels… Mais attention, la structuration de la filière laitière n'est pas terminée. Les OP d'envergure nationale ont travaillé à la proposition de contrats à leur acheteur. Mais lorsque ce sont des PME ou des coopératives qui achètent le lait, la construction du prix en marche avant n'est pas encore appliquée. La loi EGA est une opportunité à saisir pour établir un marché porteur durablement.



Où en sommes-nous en Bourgogne Franche-Comté ?

Le 17 avril à École Valentin, la section laitière régionale s'est à nouveau réunie afin de continuer son travail sur la structuration de l'offre en lait.

La construction du prix en marche avant passe par la négociation d'un accord-cadre entre une OP et son acheteur. L'objectif est donc de constituer une/des OP efficaces en Bourgogne Franche-Comté.

Pour cela, plusieurs solutions possibles avec chacun des avantages et des inconvénients. Nathalie Mairet qui préside la section lait de la FRSEA BFC a tout d'abord présenté un état des lieux de la filière. Puis elle a montré différents scénarii de construction d'OP : une OP devant chaque laiterie, une seule OP commerciale, une OP non commerciale à section…

Ces différents montages avaient déjà été abordés au mois de mars avec les représentants des producteurs. À ce moment, ils avaient exprimé leur besoin de temps et d'éléments plus précis pour s'arrêter sur une stratégie.

C'est pourquoi, Yohan Barbe président de l'OP UPLV, Anthony Ecoiffier président de l'OP Jura Bresse et Céline Crochot animatrice de l'OP APLBC sont venus apporter leur expérience et leur point de vue au groupe. Solènne Leuvron de la FNPL a éclairé les personnes présentes sur des questions plutôt juridiques.

Les intervenants présents ont su démontrer aux représentants qu'il est possible de retrouver du poids dans la commercialisation de ses produits (lait ou autre) avec la structuration d'OP et la prise en compte des coûts de production.

Le discours est encourageant, il faut désormais savoir comment le mettre en œuvre.

Il est évident que pour parvenir à une OP opérationnelle et utile pour les producteurs, il faudra une forte cohésion au sein de la filière. Aussi, la FRSEA continue de sensibiliser les différents acteurs de la filière à la construction d'OP. Nathalie Mairet s'est donnée jusqu'à la fin d'année pour fixer stratégie de construction d'OP.

CLAIRE BERNARD, CHARGÉE DE PROJET LAIT CONVENTIONNEL, FRSEA BFC

Main-d'œuvre

Quelques règles à connaître avant d'embaucher un apprenti

Embaucher un apprenti suppose de respecter des règles, au même titre que pour les autres salariés. Bien que l'apprentissage fasse l'objet de dispositions particulières, l'apprenti reste un salarié à part entière.

Première obligation d'un employeur : s'assurer de la santé de ses salariés et plus particulièrement des apprentis lorsqu'ils sont mineurs. L'obligation de sécurité de l'employeur s'en trouve alors renforcée. La FDSEA 21 vous propose de faire le point sur les quelques règles élémentaires et pratiques en cas d'embauche d'un apprenti dans votre entreprise.

Les obligations préalables à l'embauche

L'apprenti est soumis comme tout autre salarié d'une entreprise à une visite médicale au moment de l'embauche. Cette visite d'information et de prévention ou un examen médical d'embauche, doit être réalisé au plus tard dans les deux mois qui suivent l'embauche de l'apprenti. Cependant, lorsque l'apprenti est mineur, la visite doit avoir lieu avant la prise effective de son poste de travail.
L'embauche d'un apprenti suppose également la conclusion d'un contrat d'apprentissage qui, pour être valide, doit obligatoirement être enregistré par la Chambre d'Agriculture de votre département. Ce contrat est établi via un formulaire Cerfa et doit comporter différentes mentions obligatoires.
Enfin, une déclaration préalable à l'embauche de l'apprenti doit être réalisée via le site de la MSA sur votre espace employeur. Pour rappel, cette déclaration doit être faite au plus tôt 8 jours avant la date d'embauche et au plus tard au moment de l'embauche.

Information de l'apprenti sur les règles en matière de santé et de sécurité au travail

À travers son obligation de sécurité, l'employeur doit informer son apprenti des risques professionnels qui existent sur l'exploitation et quels sont les moyens mis en place pour y remédier. Autrement dit, l'apprenti doit avoir connaissance du document unique d'évaluation des risques. Cette obligation s'inscrit dans un cadre plus général de formation pratique par le maître d'apprentissage de l'apprenti.

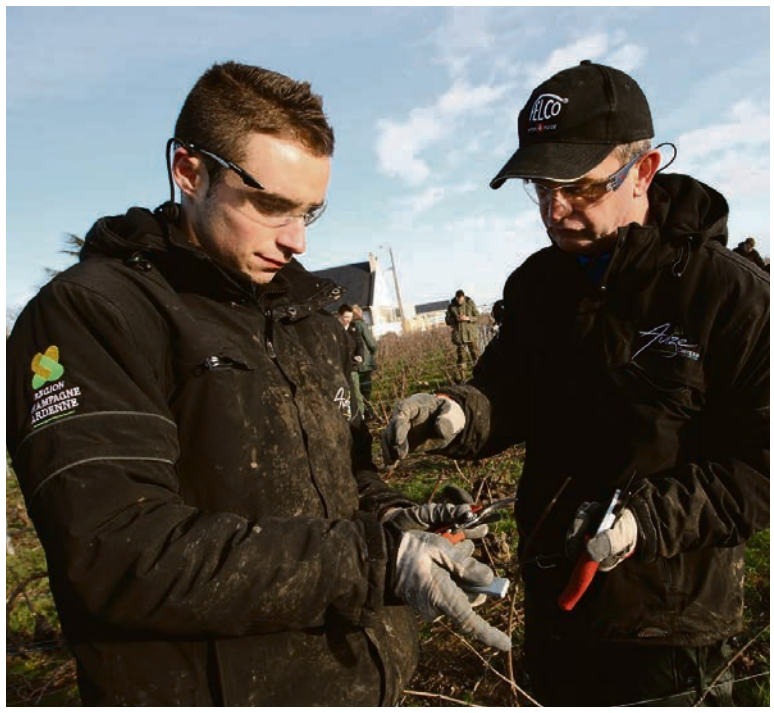


Photo Réussir

Certaines tâches sont conditionnées à l'âge de l'apprenti.

Quels travaux l'apprenti peut-il effectuer ?

En tant que maître d'apprentissage, l'employeur assure la formation pratique de l'apprenti qui doit donc réaliser certains travaux dans l'entreprise. Cependant, lorsque l'apprenti est mineur, l'employeur ne peut pas lui faire exécuter tous les travaux pour des raisons de sécurité.
Parmi l'ensemble des travaux susceptibles d'être accomplis, il faut distinguer ceux frappés d'une interdiction totale, ceux pour lesquels il est admis une dérogation à l'interdiction sous réserve d'une déclaration à l'inspection du travail. Les principaux travaux interdits sont les suivants :
- Les travaux exposant à des agents chimiques dangereux ;
- la conduite de certains équipements de travail (quads, tracteurs agricoles ou forestiers non munis de dispositifs de protection contre le renversement, ou de dispositif de retenue) ;
- les travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail ;
- les travaux temporaires en hauteur ;
- les travaux en milieux confinés.

Quelles dérogations ?

Pour chacune de ces catégories de travaux interdits il existe des dérogations. Il s'agit alors de travaux réglementés. Par exemple, la conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs ou d'équipements de travail servant au levage est en principe interdite mais admise sous réserve d'une déclaration préalable. Les travaux en hauteur comme la taille, l'élagage, le démontage d'échafaudages sont interdits lorsque la prévention du risque de chute de hauteur n'est pas assurée par des mesures de protection collectives. Une dérogation à cette interdiction est admise pour ceux nécessitant des mesures de protection individuelle (cette interdiction ne concerne pas l'utilisation d'escabeaux, marches pieds ou échelles).
L'autorisation d'accomplir ces travaux par principe interdits est soumise à déclaration préalable auprès de l'inspection du travail. L'employeur doit adresser à l'inspection du travail une déclaration de dérogation par lettre recommandée avec accusé de réception. La déclaration est faite via un formulaire Cerfa et est valable trois ans renouvelables. Elle doit indiquer différents éléments et notamment : les travaux réglementés concernés par la déclaration, les équipements de travail nécessaire à la réalisation de ces travaux, la qualité de la personne chargée de l'encadrement des travaux pendant leur exécution.

Les sanctions encourues

L'employeur qui ne respecte pas l'interdiction d'employer des apprentis à des travaux dangereux pour leur santé ou leur sécurité s'expose à une contravention de 5ème classe.
Par ailleurs, depuis un décret du 27 mars 2019, des décisions de retrait d'affectation aux travaux réglementés ou de suspension de rupture du contrat de travail ou de la convention de stage peuvent être prises à l'encontre de l'employeur qui accueille le jeune en formation mais aussi de l'établissement de formation.
La décision de retrait d'affectation à un ou plusieurs travaux interdits est prise par l'agent de contrôle. Cette décision a un effet immédiat. Elle est remise en main propre contre décharge ou en urgence dans le délai d'un jour franc par tout moyen conférant date certaine.
La décision de retrait d'affectation à des travaux réglementés relève d'une procédure identique. L'agent de contrôle constate dans ce cas des éléments caractérisant une situation exposant l'apprenti à un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. L'employeur peut dans ce cas informer l'agent de contrôle des mesures prises pour faire cesser la situation. L'agent de contrôle dispose alors de deux jours ouvrés dès réception des informations fournies, pour apprécier le caractère approprié des mesures prises par l'employeur.
Le directeur de la Direccte peut mettre en demeure un employeur de prendre toutes mesures utiles pour remédier à une situation dangereuse. Cette mise en demeure est établie sur la base d'un rapport d'un agent de contrôle de l'inspection du travail qui constate ou un non-respect par l'employeur des principes généraux de prévention ou d'une infraction à l'obligation générale de santé et de sécurité.

La durée du travail de l'apprenti

Veiller à la santé et à la sécurité de l'apprenti suppose pour l'employeur de respecter les durées maximums de travail et les durées minimums de repos. L'apprenti mineur ne doit pas travailler plus de 8 heures (7 heures lorsqu'il a moins de 16 ans) par jour et ne doit pas dépasser 35 heures par semaine. Une dérogation de 5 heures de travail par semaine aux durées maximales quotidienne et hebdomadaire, après accord de l'inspection du travail et avis conforme du médecin du travail. S'agissant du temps de repos, l'apprenti d'au moins 16 ans doit bénéficier d'un repos de 12 heures consécutives par jour (14 heures lorsqu'il a moins de 16 ans). Chaque semaine, il doit également pouvoir bénéficier d'un repos minimum de deux jours consécutifs dont le dimanche obligatoirement. Enfin, l'apprenti doit bénéficier de 30 minutes de pause par jour dès lors que son temps de travail est supérieur à 4 h 30.

SERVICE JURIDIQUE EMPLOI FDSEA 21

À noter

Depuis le 1er janvier 2019, votre apprenti peut bénéficier d'une aide de l'État pour financer son permis de conduire. Il doit avoir au moins 18 ans, être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution et être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.
Cette aide n'est versée qu'une seule fois. Son montant est de 500 €, elle est cumulable avec les autres aides perçues par l'apprenti, prestations sociales comprises. La demande d'aide doit être adressée au CFA.

Des professionnels à votre service

L'Éleveur Bourguignon
Équipement de Batiments d'Élevage
Bovin - Ovin - Équin
Filets brise vent, râteliers, etc...
J.Paul Clerget 06 80 34 11 73 - Delphine Buisson - 06 84 63 92 41

ETA de la GRAVELLE
VOUS PROPOSE SES SERVICES
POUR VOS MOISSONS DE CÉRÉALES ET COLZA
avec machines NH TX64 (5,20 m.) et TX66 (6,10 m.) équipée coupe à colza, tournesol, caisson autonivelant, option broyeur
21320 CHATELLENOT - **06 10 04 30 23** - guichot-joel@outlook.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 23/04/2019	Bourg-en-Bresse 16/04/19	St-Christophe-en B. 17/04/2019	National 17/04 au 23/04/19
Vaches viande (V)	U	3,90 € →	-	3,94 € →	3,85 € →
	R	3,40 € →	3,55 € →	3,75 € →	3,55 € →
	O		3,05 € →	-	3,25 € ↗
Vaches mixte (M)	R	3,20 € →		-	3,20 € →
	O	3,00 € →	3,00 € →	-	3,09 € ↗
Vaches lait (L)	O	2,75 € →	-	-	2,75 € ↗
	P	2,60 € →	2,60 € →	-	2,52 € →
Génisses VML	U	-	4,20 € →	4,50 € →	4,14 € →
	R	3,35 € →	3,55 € →	3,95 € →	3,60 € ↘
	O	3,20 € →	2,95 € →		3,14 € →
Taureaux VML	URO	2,60 € →	2,65 € →	3,17 € →	2,83 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 15/04/19 au 21/04/19

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,03 €	3,77 €	-			
Races mixte		-	3,53 €	3,52 €	3,50 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,90 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,05 €	3,92 €	3,83 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,04 €	3,90 €	3,82 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,14 €	3,99 €				
Races mixte				3,32 €	3,29 €		
Races lait				-	2,88 €	2,85 €	2,80 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,55 €	4,22 €	4,03 €	3,90 €			

Tendance : marché anormalement calme pour la saison.

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **23/04/2019**

Effectif total: 672 - Taux de vente: 89%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	-
		U	200-250	3,23 €	3,29 €	3,24€	-0,06
			250-300	2,95 €	3,22 €	3,09 €	+0,08
			300-350	2,78 €	3,11 €	2,94 €	-0,01
			350-400	2,72€	3,11 €	2,88 €	+0,04
			400-450	2,77 €	2,92 €	2,83 €	+0,12
			450-500	2,64 €	2,64 €	2,64 €	+0,08
		R	200-250	2,70 €	3,11 €	2,86 €	-0,20
			250-300	2,42 €	3,10 €	2,86 €	-0,08
			300-350	2,71 €	2,81 €	2,75 €	-0,05
			350-400	2,62 €	2,79€	2,73 €	+0,09
	F	U	200-250	2,17 €	2,85 €	2,62 €	-
			250-300	2,61 €	2,88 €	2,76 €	+0,04
			300-350	2,54 €	2,79€	2,70 €	=
			350-400	2,51 €	2,71€	2,65 €	+0,03
		R	200-250	2,48€	2,48 €	2,48 €	-0,15
			250-300	2,19€	2,55 €	2,48 €	-0,10
			300-350	2,26€	2,52 €	2,42 €	-0,13
			350-400	2,44€	2,57 €	2,53 €	+0,04

BROUTARDS : Les stocks d'animaux d'écuries diminuent, mais la vente reste dynamique à des tarifs reconduits.

LAITONNES : L'offre est la aussi moins importante, les sujets de plus de 300 kgs à destination de l'Italie sont toujours facile à placer, l'ambiance est plus calme dans les animaux trop gras et légers

Effectif total: - Taux de vente:

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	U	400 - 450	-	-	-	-
			450 - 500	-	-	-	-

Effectif total: 275 - Taux de vente: 96%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS		ÂGE					
	M	TAUREAUX U	+ 500 kg	1,63 €	1,76 €	1,70 €	-0,01
		TAUREAUX R	+ 500 kg	-	-	-	-
	F	E	- 5 ans	2,76 €	2,46 €	2,35 €	-0,05
			5 à 10 ans	2,24 €	2,68 €	2,41 €	-0,20
		U	- 5 ans	1,89 €	2,26 €	2,06 €	+0,03
			5 à 10 ans	1,83 €	2,18 €	1,94 €	-0,04
			+ 10 ans	1,76 €	1,94 €	1,85 €	-0,02
		R	- 5 ans	1,72 €	1,93 €	1,84 €	=
			5 à 10 ans	1,73 €	1,84 €	1,81 €	-0,02
			+ 10 ans	1,64 €	1,78 €	1,70 €	+0,03
		O	- 5 ans	-			
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	1,33 €	1,56 €	1,49 €	
		E	24 à 36 mois	2,29 €	2,94 €	2,62 €	-0,01
		U	24 à 36 mois	1,99 €	2,29 €	2,13 €	+0,02
		R	24 à 36 mois	-	-	-	-

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 23/04/2019**

Bovins (188)

Broutards	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
190 à 370 kg	610 - 1080	2,67 - 3,16
385 à 455 kg	1060 - 1140	2,46 - 2,75
Laitonnes		
240 à 310 kg	640 - 810	2,52 - 2,65
325 à 405 kg	810 - 990	2,43 - 2,68
Génisses		
405 à 510 kg (16-24mois)	850 - 1090	2,00 - 2,14
370 à 630 kg (24-36mois)	780 - 1330	1,78 - 2,26
Taureaux		
730 à 1105 kg	1200 - 1960	1,64 - 1,77
Vaches légères	730 - 1100	
Vaches entre deux	1120 - 1320	
Vaches lourdes	1340 - 1600	

Vente rapide en broutards légers à des cours plus fermes. Tarifs facilement reconduits en lourds. Placement fluide en femelles légères jeunes. Cours fermes en lourdes. Apports plus importants en vaches maigres, stabilité des tarifs avec peu de relève.

Bovins gras : 11

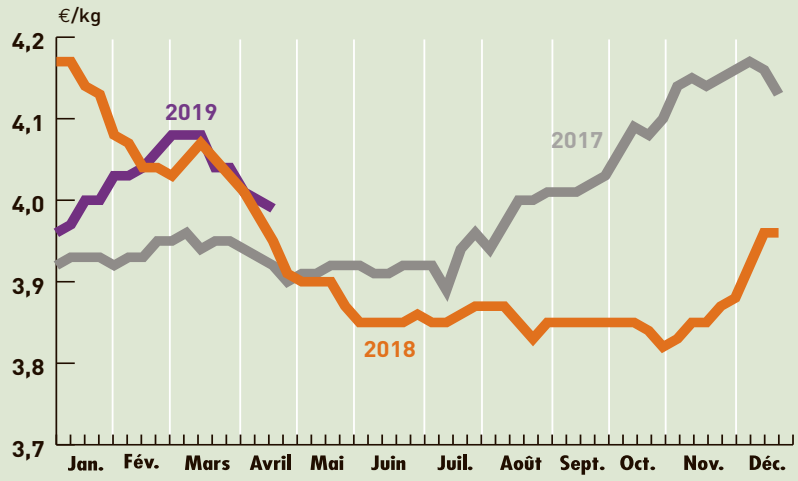
Vaches de viande : 3,66 à 3,72 E kg de viande.

Prochain marché bovins lundi 29 Avril, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 24/04/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 143 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards :	M	U	200 - 250	-	-	-	-
Laitonnes :			250 - 300	2,70 €	3,02 €	2,96 €	+0,08
			300 - 350	2,75 €	2,94 €	2,84 €	+0,06
			350 - 400	2,68 €	2,96€	2,85 €	+0,10
			400 - 450	2,72 €	2,72€	2,72 €	+0,03
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	2,60 €	2,88€	2,67 €	+0,14
			300 - 350	2,59 €	2,87€	2,71 €	+0,081
		R	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 15/04/19 au 21/04/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,03 €	4,02 €	3,96 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,59 €	4,19 €	3,95 €	3,72 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,02 €	3,95 €				
Races mixte					3,36 €	3,30 €		
Races lait						-	2,86 €	2,81 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,30 €	4,15 €	3,96 €	3,80 €				

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 18/2019

Bovins de boucherie

L'activité commerciale est très calme pour cette nouvelle semaine écourtée, avec des abattoirs qui sont suffisamment approvisionnés en race à viande pour ce début de semaine. Les tarifs sont sans changement dans les bonnes femelles de qualité bouchère. Dans la Charolaise, le commerce est plus équilibré après la mise à l'herbe. La demande se porte sur l'entrée de gamme pour des tarifs stables. Dans les réformes laitières, l'offre se restreint avec la montée en puissance des travaux de printemps. Les industriels accordent quelques plus-values dans les vaches Frisonnes et Montbéliardes, pour assurer leurs approvisionnements malgré une semaine écourtée par le 1er mai, car les usines de transformation doivent être constamment approvisionnées en produits frais. En jeunes bovins, la tendance est lourde sur la France et en Allemagne face à la faiblesse de la demande italienne. C'est l'Espagne qui tient le haut du marché dans les expéditions sur le pourtour méditerranéen à quelques semaines du ramadan qui débute autour du 6 mai. Les JB qui restent sur la France subissent la faible valorisation des avants pour le minerai.

Broutards

L'activité est sérieusement perturbée et se concentre sur le début de la semaine. Les transports ne peuvent se faire normalement avec le férié du 1er mai. L'animation commerciale reste assez soutenue avec un équilibre offre/demande très favorable pour les bons mâles d'automne de plus de 350kg. La demande intérieure est en revanche moins présente dans les plus légers avec des éleveurs qui privilégient les travaux de printemps. L'Espagne profite de la proximité du Ramadan pour réaliser de nombreuses expéditions de bateaux. En femelles, la vente est régulière avec des tarifs stables pour les bonnes femelles Charolaises ou Limousines vaccinées, mais le placement est difficile avec des tarifs réduits dans la moyenne marchandise vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

La modestie de l'offre facilite les échanges. Les tarifs sont fermes dans les Montbéliards avec une demande soutenue sur l'export dans les veaux lourds. Le recul de l'offre permet une légère reprise des prix dans les croisés laitiers, jaunes ou Blanc bleus R de conformation. Les bons veaux U sont mieux demandés avec des tarifs en progression. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 24/04/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 126 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches /Génisses :	F	U.	- 5 ans	1,86 €	2,45 €	1,95 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,18 €	2,05 €	1,91 €	=
Génisses :			+ 10 ans	1,53€	1,97 €	1,76 €	+0,05
		E	de 24 à 36mois	-	-	-	-
		U	de 24 à 36mois	2,16€	2,55 €	2,26 €	+0,02

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **25/04/2019**

Effectif total: - Taux de vente:

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 149 - Taux de vente : 91%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis: Même tendance que les agneaux. Une forte part de brebis maigres ont eu du mal à trouver preneurs. Les brebis soignées se commercialisent rapidement. **Béliers :** Même constat que les brebis.	M		M	-	-	-	
	F	U	> 60 kg (F)	1,07 €	1,27 €	1,20 €	
		R	> 60 kg (F)	0,73 €	1,05 €	0,91 €	
		O	< 60 kg (F)	-	-	-	
Effectif total: 12 - Taux de vente : 100%				CAPRINS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Caprins	F	O	-	-	-	-	
Effectif total: 266 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX LAITONS - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux : Les apports se divisent en deux catégories. D'une part, les agneaux bien préparés et d'autre part, des animaux qui ont moins la main et de moins bonne qualité. Les cours se re-stabilisent également après une forte hausse avant les fêtes Pascales.		U	32 - 38 KG	3,45 €	3,67 €	3,53 €	
			38 - 44 KG	3,39 €	3,61 €	3,52 €	-
			44 KG	3,54 €	3,54 €	3,54 €	-
		R	32 - 38 KG	2,88 €	3,15 €	3,02 €	
			38 - 44 KG	2,86 €	3,07 €	2,95 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 15/04/2019*

Ovins : 158	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	105 - 147	2,62 - 3,50
Agneaux gras	90 - 127	1,72 - 2,55
Brebis	56 - 100	1,08 - 1,14
Béliers		-

Apports plus importants. Tarifs stables.

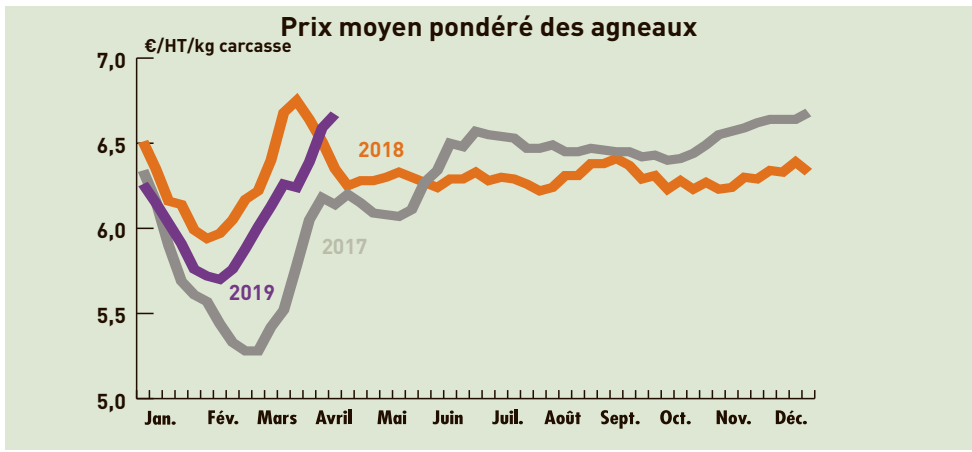
Prochain marché le 29 avril, aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 15/04 au 21/04/2019

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,76 €	6,09 €
Couvert	16 -19 kg	7,09 €	6,74 €	6,11 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,94 €	5,74 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 15/04 au 21/04/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,67 €	7,38 €	2,50 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 08/042019 au 14/04/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	7,49	7,63	7,61	6,73	-	-	-	-
	Var.		0,11	0,20	0,14				
	R	7,07	7,05	6,83	-	7,03	6,93	6,94	-
	Var.	0,05	0,19	0,40		0,13	0,05	0,24	
	O	6,23	6,35	-	-	6,16	5,95	-	-
	Var.		0,55			0,14	0,01		
3 (couverts)	U	7,37	7,42	7,37	6,30	-	7,05	6,78	5,93
	Var.		0,07	0,08	0,11			-0,02	-0,08
	R	6,95	6,93	6,81	6,04	6,79	6,74	6,51	5,92
	Var.	0,10	0,20	0,27	0,31	0,05	0,05	0,06	-0,06
	O	6,38	6,38	6,38	5,78	6,27	6,11	5,97	5,63
	Var.	0,20	0,23	0,22	0,15	0,07	0,07	0,07	0,14
4 (gras)	U				-				-
	Var.								
	R	-	-	5,80	-	-	5,94	5,72	-
	Var.			0,29			0,05	0,12	
	O	-	-	-	-	-	5,70	5,44	-
	Var.						0,03	-0,02	

Zone nord : Agneaux : Dans un marché de Pâques moins dynamique que les années précédentes, les cours s'orientent tout de même à la hausse. Brebis : marché stable avec une offre limtée principalement dans les bonnes brebis.
Zone sud : Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

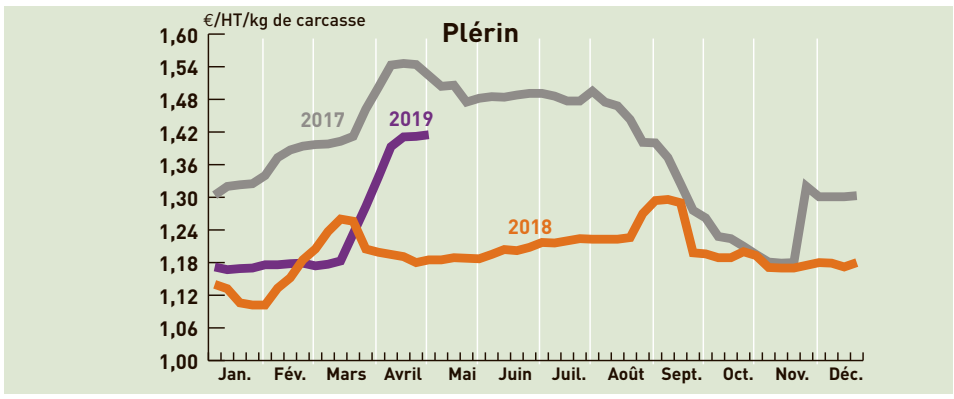
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 29 avril 2019) :
«Cours reconduits. Commerce plus lourd sur le marché intérieur.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (27 897 porcs présentés) *Cotations du jeudi 25 avril 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,415 €**



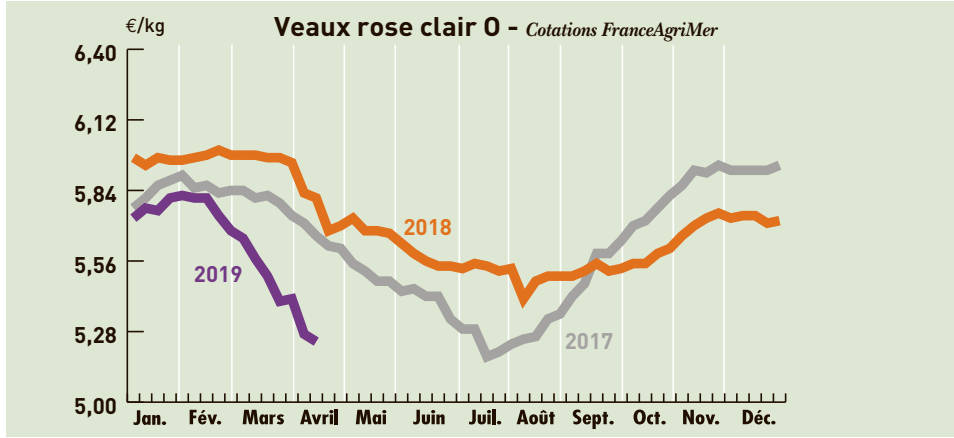
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 12/04 au 18/04/2019*

1,61 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 15/04 au 21/04/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,48 €	-	-
U	-	6,88 €	5,43 €	-
R	-	5,79 €	4,47 €	3,54 €
O	-	5,24 €	4,22 €	3,19 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 22/04 au 28/04/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	365	La baisse des apports due au jour férié a dynamisé la vente en toutes catégories.
La Talaudière	291	Marché perturbé par le lundi férié. Cours reconduits.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	202	6
Femelles	124	5
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	110	2,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 22/04 au 28/04/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,87	-0,53	-18,47

Céréales

Marché du 23 avril 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE				RÉCOLTE 2018
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Sud Côte d'Or	meunier	avril-juin	170	N C
	fourrager	avril-juin	170	N C
Nord Côte d'Or	meunier	avril-juin	170	N C
	fourrager	avril-juin	170	N C
Aube/Yonne	meunier	avril-juin	166	N C
	fourrager	avril-juin	163	N C
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	avril-juin	151 à 152	N C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	avril-juin	155	V C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	avril-juin	155	V C
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2019**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube	62-63 kg/hl	sept.-juil.	147,50	N C
AVOINE NOIRE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube/Yonne	48/50 kg/hl	avril-juin	155	N C
Cote-d'Or/Haute Saone	48/50 kg/hl	avril-juin	153	N C
SEIGLE PLANIFIABLE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or			inc.	C
TRITICALE				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte-d'or/haute Saône/Yonne			inc.	C
MAÏS				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Aube		avril-juin	153	N C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		avril-juin	150	V C
SORGHO				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	Alim. animale		inc.	C
POIS				**RÉCOLTE 2018**
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Côte d'Or	fourrager	avr-juil.	182	A C
Yonne	fourrager	avr.-juin	180	A C
Aube	fourrager	avr.-juin	184	A C

Matériel

Tracteur

38 - Vends Deutz Fahr DX90N, 1980, 9622 heures, 90 ch, 2 rm : 4900 euros.
✆ **06 80 71 90 81**

38 - Vends tracteur année 1981, 433 h international 1685 h - super état, arceau de sécurité.
✆ **06 21 13 72 11**

74 - Vends tracteur CASE 733 TBE 2 roues, 4920h, équipement roues cages retourneur d'andains
✆ **04 50 62 15 08**

Travail sol

38 - Vds socs de binage triangulaire Kongkilde + boulons.
✆ **06 03 71 29 22**

Récolte

18 - Vends MB Class 570 hybride, 7,50 m, coupe vario, scies à colza, 2006, 2.500 h.
✆ **06 11 70 81 17 ou 02 48 58 90 28**

21 - VENDS presse N.H. BR 750 A, année 2006 (réf. 180B)
✆ **06 38 74 88 56**

42 - Vds rotative pirouette andaineur rouleau
✆ **04 77 24 91 29**

58 - Vends mois. Batteuse New Holland L517 MCS, n° série : 5A30069, année 1996, 3 300 heures, largeur de coupe 4.20 m., 5 secoueurs, équipement, climatisation cabine, scie à colza, chariot de coupe, coupe avancée, broyeur. Disponible de suite. (réf. 170F)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - VENDS faucheuse Kuhn 702 (réf. 180C)
✆ **09 61 69 48 94**

71 - Vds cse retraite faneuse Class Volto 52, 4 toupies, 5,20 m, rel. hyd., état neuf.
✆ **06 78 11 12 07**

71 - Vends mois. batteuse New Hollande 8040 de 1990, TBE, coupe 3,60 m, broyeur, 2.190 h, cilm. refaite, pneus neufs, courroies récentes, 13.000 Đ à débattre.
✆ **06 24 24 61 01**

74 - Semoir céréales Mac Cormik disques 17 rangs, remorque 4 roues nue, charrue bisocs, herse labour 3 éléments.
✆ **06 15 97 98 84**

Traitement

01 - Vds pulvérisateur Berthoud 800L an 2012 ctle ok peu servi
✆ **06 76 33 68 41**

38 - Vds pulvé RAU 1 000 litres année 1998 rampe 12 m ouverture fermeture éléctrique bon état prix à débattre
✆ **06 71 80 60 66**

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 1603)
✆ **03 86 55 98 85 - 06 86 01 50 99**

Agri. divers

01 - Vds plateforme de pesée électronique 1500 kg 1,50x1,50x0,10 roues étroites pour TR 60-70 cv
✆ **06 11 43 70 47**

07- Vend charrue quart de tour en bon état - Vend pompe Honda en bon état tuyaux et tourniquet 6x160 - Vend rouleau attelage tracteur, peut se mettre porter
✆ **04 75 81 02 93 ou 06 64 06 14 48**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, - épandeur 7 - 12 T., - chargeur, - télescopiques Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 170E)
✆ **06 30 11 59 25**

25 - Vends 15 rateliers en fer L. 220 cm l. 120 cm.
✆ **06 06 66 09 74**

26 - Vds 2 roues complètes 10 trous sur TX 66 65, pneu Goodyear 800 65 32 US 35%,3600 euros les 2.
✆ **04 75 44 27 04 HR**

38 - Vds épa,deur à fumier TB : 1500 euros, charrue bisocs HB1 500 euros, un plateau 6 T : 1200 euros, un essieu carré de 100 - 8 trous : 300 euros, 2 essieux carré 70 m : 100 euros/pièce.
✆ **06 38 55 53 31**

38 - A v. cuves fuel 2000 - 1000 - 600 L - Charrue 4 socs Huard - presse 366 New Holland.
✆ **04 74 92 72 29**

38 - Vend planteuse à pomme de terre Monosem Superprefer 2 rangs, prix : 750 euros.
✆ **06 78 95 85 19**

38 - Vds semoir Nodet 3 m, 17 rangs : 600 euros.
✆ **06 08 13 12 57**

38 - Vends remorque bas prix pour collection, visa Citröen 36 ans autotransformé B 12 .
✆ **04 74 58 36 95**

38 - Vds épand à fumier Devès 4 roues 7 T. hausses à grains + ensil. char trisocs Nivon 2 tracteurs BM 350, 1963 - BM 600, 1973 tond lis cod T 1300 rem. tabac, frui elev.
✆ **04 74 84 72 44 HR**

38 - Vd pulvérisateur 1000 l, carvelle rampe 15 m, salle de traite pour pièces Melotte.
✆ **06 70 24 56 64**

42 - Vds autochargeuse Stille 24m3 Surbais + tonne à lisier 600 L + Mitsubishi Pajero Long pour pièces
✆ **04 77 24 81 27**

55 - Vds roues étroites 12-4-46 et 12-4-28, voie réglable, usure 70 %, 800 euros, livraison poss.
✆ **06 82 91 86 76**

55 - Vends chambre froide 15m3 utile avec barres et crochets intérieurs révisée et excellent état.
✆ **03 29 36 51 58**

63 - AV remorque agricole plateau artisanal LG 8M 1000 euros + compresseur lisier 8000 l/min 350 euros.
✆ **06 21 68 22 91**

63 - AV chambre froide avec humidificateur 45m3 3200 euros + table inox 400 euros + pressoir inox pneumatique.
✆ **06 21 68 22 91**

69 - AV cause cessa. presse balle ronde Claas Roland 340 année 2008 - Andaineur Claas Liner 430 - Charrue Grégoire Besson 4 corps - Epandeur à fumier Gilibert 6 T.
✆ **06 66 74 42 86**

69 - Cherche pour Vibrosem rouleau avant 6 roues diamètre 300.
✆ **06 74 19 37 41**

69 - Vend condirtionneuse fauche 2,40 Taarup.
✆ **04 74 26 02 50**

73 - Vds sallle de traite mobile 2 x 4 équipée Delaval fabrication artisanale 18 000 Đ, faneuse Kone 4 toupies 2 000 Đ. A débattre.
✆ **06 23 62 08 95**

74 - Vds autochargeuse H514, pirouette Krone 2 toupies, aérosouffleur foin 12 cv bon état.
✆ **06 77 54 99 75**

Elevage

26 - vds génisses Salers 12-14 mois indem IBR et BVD
✆ **06 08 42 53 90**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vds benne bétaillère Opel Movano 3T5, année 2009, 120 cv, 350 000 km, caisse inox 5 ans, entretien garage, CT OK, ex-véhicule de clinique vétérinaire prix 13500 euros
✆ **06 87 05 63 94 HB**

26 - Vends Peugeot Partner diesel, attelage, radio, clim, contrôle ok,112000Km
✆ **06 87 07 37 40 HR**

58 - VENDS bétaillère 1983 Mercédès, étage démontable, caisse alu. 572 110 kms, type LPIII3C42, 3 500 euros (réf. 180D)
✆ **06 33 17 97 58**

73 - Vends Bétaillère Mercedes Sprinter 413, 206 000 km.
✆ **06 13 13 92 14**

89 - VENDS Renault Master II 2.3 DCI, 125 cv, modèle confort, diesel, année 2010, boîtes 6 vitesses, 66 300 kms, contrôle technique OK, prix : 22 800 euros (réf. 1701)
✆ **03 86 47 53 29 - 06 32 36 38 93**

Tourisme

69 - Vds Citroën C5 pack exclusif - 2 L 2 HDI, 173 CV, année 2008 - 173 000 km - Entretien récent : disques, plaq de freins AV - pneus AV - recharge clim., chang filtre à air habitacle - vidange, chang filtre huile et gasoil - courroie de distrib et pompe à eau changées en mai 2018. Options : susp Hydractive 4 positions - attache rem - sellerie semi cuir Isofix - GPS, avertis radar - détecteur d'obstacle AV et AR - essuie-glace automatique - feux xénon directionnel auto - aide au démarrage en côte - frein à main électron auto - Véh TBE, touj entretenu, nomb factures à l'appui. CT ok du 03/04/19. Prêt à la vente.
✆ **06 59 15 40 71**

Achat-Vente

Récolte

42 - Recherche maïs grain séché en crib
✆ **06 87 79 30 91**

Fourrage

21 - VENDS paille 90 Đ/T. de qualité, possibilité transport par camion (réf. 170C)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

Communauté de communes des Terres d'Auxois (secteur 21390)
VEND 34 ha de foin sur pied
Faire offre au 03 80 64 43 07
c.kuntz@ccterres-auxois.fr

58 - VENDS foin de luzerne 2018 conditionné rouleaux 1ère coupe, bottes rondes, 20 tonnes, 120 € (réf. 1803)
✆ **06 71 66 16 85**

Propriété

26 - A reprendre petite ferme en AB, bien située dans le Vercors: Habitation, terres, bois
✆ **06 75 44 35 09**

71 - Brionnais vds prop. agricole 22 ha, bât. habit. et exploitation.
✆ **03 85 84 07 25**

89 - VENDS terres en appellation AOC St Bris : - AOC Bourgogne Côtes d'Auxerre, - AOC Côteaux Bourguignons, AOC Bourgogne Aligoté, - AOC Bourgogne passe tout grain, - AOC Crémant de Bourgogne, - AOC Bourgogne Mousseux pour une surface de 9 ha 23 a 69 ca, Détail des parcelles sur demande. (réf. 1408)
✆ **lechevalierguillou@orange.fr ou 06 07 32 66 24**

Terrain

69 - Recherche terrain à louer ou acheter ouest ou nord Lyon 2 à 6 Ha plat maisons éloignées compensation financière très intéressante.
✆ **07 70 47 79 27**

Divers

07 - Vends herser 4,20 plus moulin à farine sur 380 vol - charrue vigneronne - voiture Berlingo et Clio essence pour pièces 2002 - fosse à purin souple 46000 litres
✆ **06 03 53 69 49**

Location

Autre

07 - A 13km de Vallon Pont d'Arc loue gîte indépendant 4 pers chez agri - 250 à 400 euros la semaine
✆ **04 75 39 69 82 ou 06 74 54 30 93 HR**

15 - A louer mobil home et caravanes sur camping à la ferme. Région Saint-Flour.
✆ **07 68 15 00 28**

Offre

Emploi

01 - Exp. volailles fermières vente directe à Montuel ch. salarié expérience souhaitée
✆ **06 23 16 15 00**

38 - Exploitation maraichere cherche chauffeur tracteur/ouvrier agricole du lundi au vendredi. possibilite de cdi, salaire selon competence. experience exigee dans la conduite des tracteurs
✆ **06 72 83 53 54**

42 - Cherche ouvrier agricole Exploit. Lait/viande temps plein ou partiel expérience souhaitée - salaire suivant compétence.
✆ **06 76 29 21 93**

63 - Recherche salarié(e) motivé(e) pour exploitation lait + transfo fromagère, logement possible.
✆ **06 21 68 22 91**

74 - L'OSRAR recherche un (e) animateur (trice) technique, pour renforcer son équipe. • L'entreprise : Organisme de sélection races bovines Abondance, Villard-de-Lans, Hérens. La mission : Communication externe de l'entreprise : site internet, réseaux sociaux, presse écrite. Suivi technique des races Villard-de-Lans et Hérens. Pointage morphologique dans les trois races. Animation des « groupes jeunes » passionnés par leur race. Préparation et animation de concours ou manifestations d'élevage, en relation avec les syndicats de race départementaux. Profil recherché : BTSA minimum. Intérêt pour l'élevage laitier. Excellentes aptitudes en communication écrite et orale. Rigueur, autonomie et réactivité, sens de l'initiative et disponibilité. Maîtrise des outils bureautiques et du web, aisance dans les réseaux sociaux. Débutant accepté. Conditions proposées : Poste à pourvoir immédiatement en CDI sur Annecy (Haute-Savoie). Nombreux déplacements et voiture fournie. Envoyez CV et lettre de motivation à direction@elevage-poisy.org, avant le 5 mai 2019.
✆ **direction@elevage-poisy.org**

74 - Région Annecy, exploitation AOP Reblochon, Gaec 3 associés, 110 VL et 115 ha, cherche salarié apprenti stagiaire polyvalent rémunération à débattre, possibilité hébergement.
✆ **06 82 94 74 97**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

89 RECHERCHE CHAUFFEUR (SE)
de tracteur pour pressage moyenne densité et autres travaux agricoles
Contacter le 06 80 03 12 03

La **SARL ALEXANDRE** recrute **2 technico-commerciaux**
Missions : à partir d'un portefeuille clients, suivi et développement des activités de ventes d'aliment du bétail, d'engrais, semences et autres.
Profil : BTS productions animales ou ACSE. Personne dynamique, autonome et rigoureuse. Débutant accepté.
Conditions : CDI, véhicule de société, frais de déplacement, téléphone, ordinateur portable. Salaire à débattre selon expérience. Centre Saône-et-Loire, sud Nièvre.
Envoyer CV + LM par mail ou courrier :
SARL ALEXANDRE - Cour de la gare - 71400 Autun
03.85.52.77.05 - alexandre.luc71@gmail.com

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

Remorque Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert TP 15 Boggie 100 Colaert
Roues Kargo Radial
Année 2019 - Démo
17 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

REUSSIR
Nourrir votre performance
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR
et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE : boutique.reussir.fr

Service

01 - AJR BROYAGE : Je vous propose mes services dans le domaine du broyage en zone extrême. Défrichage en forte pente avec un engin radiocommandé, la création et réfection de clôture. je possède un broyeur de branche. Devis gratuit - s'adresser à SAS AJR BROYAGE - Bonnament Mickaël Cuisiat -01370 Val Revermont ajr-broyage@sfr.fr

✆ **06 21 39 95 06**

58 - PROPOSE ensilage herbe avec autochargeuse récente (réf. 1702)

✆ **06 45 90 69 59**

Proposition

Commerciale

25 - Secteur Valdahon Gaec lait comté céréales bonne perf. EBE → 150 KE cède 51 % K social.

✆ **06 67 20 91 42**

Mariage

Rencontre

73 - J F black cherche homme 50 ans et plus pour une relation sérieuse.

✆ **06 41 98 95 23**

Animaux

Divers

26 - Vds 4 ânons gris foncé, pucés, licolés, très dociles, 10 mois. 150 euros l'un.

✆ **06 50 45 75 55**

Bovin

01 - Vds Blondes d'Aquitaine : mâles repro de 10 à 24 mois. Élevage inscrit depuis 1982. Livraison possible. Facebook : Blonde d'Aquitaine / SARL Blondes de Jeancourt.

✆ **06 77 19 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS. (réf. 130G)

✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 15 et 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.

✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08.**

18 - Vends taureau de 2 ans, bonne origine et veaux de 14 mois, vêlage facile. GAEC Monseau, 18600 Croisy.

✆ **06 16 55 49 47**

18 - Vends 1 reproducteur HBC 2 ans + 2 reproducteurs 15 mois, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier).

✆ **06 23 16 10 19**

21 - Vends taureaux 2 ans, - veaux 1 an, vêlage facile sans corne, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0502)

✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage Charolais Vend 8 veaux reproducteurs 12 à 17 mois, IND IBR, TGS. Livraison assurée toutes distances. GAEC Baulot Yannick et Xavier - Villars et Villenotte (réf. 090A)

✆ **06 70 12 20 09 - 06 75 41 60 65**

21 - Elevage charolais HBC, vend taureau adulte, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 100E)

✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Elevage Charolais HBC vend taureaux 2 ans et gros veaux 1 an, TGS. Livraison assurée. GAEC Lechenault Frères - Saint Thibault (réf. 1209)

✆ **06 24 24 69 93**

21 - Vends 8 vaches HBC vêlées début février, vaccinées BVD, le tout IA Parisot Bruno - 21210 La Motte Ternant. (réf. 150E)

✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage HBC vend 8 taureaux 18 mois dont 5 pour vaches père Devred, Chabal, Cluedo et Vigny, 3 pour génisses père Caramel, Dumas, , Baltrap, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf - 150F)

✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais HBC, EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 2 ans et veaux de 14 mois, fils Hymalaya, champion Semur 2017 + génisses de 18 mois, IND IBR, TGS (réf. 17VB2)

✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - veaux mâles, le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (170G)

✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - VENDS taureau Charolais inscrit 6 ans, gêne, sans corne, mixte, issu très bon élevage (réf. 1802)

✆ **03 80 92 07 80 HR**

38 - Elevage Montbélaird vends cause surnombre VL en lactation toutes garanties sanitaires.

✆ **06 19 79 43 78**

38 - Vds taureau Charolais 15 mois HBC bonnes origines indemne besnoitiose IBR BVD VAC FCO.

✆ **06 12 41 55 94**

42 - Vds taureaux Charolais HBC TBO Elevage et viande - GAEC CUISSET St Germain Lespinasse

✆ **06 30 92 60 12**

43 - Cse retraite vds troupeau vaches Charolaises, très dociles, avec veaux et à vêler + génisses 1 an et 2 ans, qualif Ibr, étable entravée, Roland Giraud,

✆ **06 16 76 20 06 : 04 71 03 82 19**

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, TB origines. EARL du Champ Morin - St Seine 58250 (réf. 1201)

✆ **06 78 59 03 92**

58 - Elevage de reproducteurs Limousins VEND veaux de l'année mixte viande, TGS, livraison possible. David Thoulé (réf. 140D)

✆ **06 10 09 65 69 - 03 45 82 90 10**



58 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs HBC, IBR A. GAEC Beauzon Frères - Préporché (réf. 14VB1)

✆ **06 88 78 99 53 - 06 47 76 43 44 - 06 83 98 87 62**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 17 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances

✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS taureaux Charolais 2 ans - 3 ans et veaux reproducteurs 15 mois. GAEC MARION et M. et M. - Luzy (réf. 16VB2)

✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - VENDS taureau 2 ans HBC, fils d'Izoard, TGS. GAEC Laudet Gérard et Fils (réf. 16VB1)

✆ **06 16 20 33 25**

58 - VENDS cause cessation laitonnes inscrites charolaises de renouvellement, HBC, TGS. GAEC Guillien - Epiry (réf. 170B)

✆ **03 86 22 43 36 - 06 82 51 97 32**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VENDS taureaux de 2 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne, - taureaux adultes (réf. 170A)

✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS vaches CHAROLAISES suitées de 3 à 10 ans cause retraite (réf. 17VB1)

✆ **03 86 29 67 98 HR**

58 - VENDS 1 taureau de 3 ans Charolais et 5 taureaux de 2 ans Limousins et Charolais, BO, IBR A. GAEC Pannetier Simon - Neuilly (réf. 17VB3)

✆ **06 81 04 68 24**

58 - VENDS veaux reproducteurs 15 mois HBC, TGS dont sans cornes. GAEC Touillon Moiron - Decize (réf. 180A)

✆ **06 19 82 08 94**

58 - VENDS grand choix reproducteurs 15 et 24 mois, HBC ou non, IND IBR. GAEC Montcharmont Roland et Thomas (réf. 180E)

✆ **06 14 09 77 66 - 06 16 36 19 68**

69 - Elevage JAMA-Laby vend reproducteurs limousins 18-20 mois - Génisses limousines 18-20 mois - Livraison possible, TGS.

✆ **06 08 10 22 44**

69 - Achète bonnes laitonnes charolaises vaccinées FCO.

✆ **06 80 44 67 41**

71 - Vds TB taureaux charolais repro., HBC, de 18 et 30 mois, hivernés au prè, IBR A et GS. M. Dumont JP.

✆ **06 07 57 55 40**

71 - VENDS taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 170D)

✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends bons taureaux aubracs, 1 an, IBR A, vaccinés FCO.

✆ **06 88 59 16 46**

71 - Vends tx adultes et repro. 15 à 16 mois, QM, TGS, HBC. Gaec Star 2000, 71 Issy-l'Évêque.

✆ **06 22 92 16 72 ou 06 14 24 87 52**

71 - Vends veaux reproducteurs HBC de 12-15 mois, prêts à la saillie, IBR A. Gaec Griveaud, Blanzy.

✆ **06 11 95 38 93**

71 - Élevage charolais HBC vend taureaux 1 à 2 ans au pré, bonnes conformations, développés, TGS, Chatillon J.-M.

✆ **06 15 93 22 70**

89 - Elevage Charolais HBC vend taureaux de 2 ans, - 50 mâles de 18 mois, - 50 génisses de 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 100B)

✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 17 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 140C)

✆ **06 87 16 54 66**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

89 - Vends porcelets 25 kgs (réf. 1801)

✆ **03 86 34 21 55 - 06 75 10 33 56**

Volaille-Lapin

74 - Vente de poules biologiques élevées en plein air, 1 an de ponte, 27/04 et 04 - 05 mai 3 € pièce à THUSY (74150).

✆ **06 20 42 41 93**

Chien

69 - Vd 1 chienne berger allemand née le 25 02 19 portrée de 3 non LOF. Mère 250268731568372. Siret 39088088800016.

✆ **04 74 26 30 71**

Travail à façon



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :..... TTC
(dont TVA 20 % soit..... €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

REIMDYS

Société à responsabilité limitée
au capital de 238 450 euros
Siège social
Zone Artisanale « Le Pré Raby »
Créancey
21320 Pouilly en Auxois
804 186 955 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 28/06/2018, l'AGO a nommé la Société GREGOIRE & ASSOCIES, domiciliée 20 rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY, en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Pour avis

La Gérance

AL211823735

TRANSFERT DE SIÈGE

SAS NEXTAC

Par décision du Président du 15/04/2019, le siège social de NEXTAC, SAS à capital variable au minimum de 33150€, RCS Dijon 800190837, est transféré du 76 rue de fontaine 21121 Daix au 12 rue des Argentières 21000 Dijon à partir du 01/05/2019.

AL211823741

Société d'Avocats
69, rue de la République
54000 Nancy
03-83-35-09-10

EUROMAC HOLDING 2

S.A.S. au capital de 3 070 000 €
6, rue des Serruriers
21800 Chevigny Saint Sauveur
842 526 782 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions du Président en date du 16/04/2019, le siège social a été transféré de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) - 6, rue des Serruriers à FOLSCHVILLER (57730) - 8, rue Philippe Consigny. La société sera radiée du RCS de DIJON et immatriculée au RCS de SARREGUEMINES. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

AL211823747

SCI BEAUNE 2016

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
18 cours Gustave Nadaud
42000 St Etienne
822 998 274 RCS Saint Etienne

L'AGE en date du 5 mars 2019 a décidé de transférer le siège social au 11 rue des Dominicaines - 21200 BEAUNE à compter du 1er janvier et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts en conséquence Il est rappelé les caractéristiques suivantes : Durée : 99 ans Objet : Acquisition, construction Gérant : la société FD FINANCE, cours Gustave Nadaud 42000 ST ETIENNE La société sera désormais immatriculée au R.C.S. de DIJON. Pour avis, le Gérant.

AL211823750

BOURGOGNE INVEST 2014

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 16, cours Gustave Nadaud,
42000 ST ETIENNE
808 159 230 RCS SAINT ETIENNE

L'AGE en date du 5 mars 2019 a décidé de transférer le siège social au 1b rue du Point du Jour - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR à compter du 1er janvier 2019 et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts en conséquence Il est rappelé les caractéristiques suivantes : Durée : 99 ans Objet : Prises de participations financières Président : la société FD FINANCE 16, cours Gustave Nadaud 42000 ST ETIENNE La société sera désormais immatriculée au R.C.S. de DIJON. Pour avis, le Président.

AL211823753

BOURGOGNE IMMO

Société civile au capital de 1 000 euros Siège social : 16-18 cours Gustave Nadaud L'atrium 42000 ST ETIENNE 814 325 916 RCS SAINT ETIENNE L'AGE en date du 5 mars 2019 a décidé de transférer le siège social au 1b rue du Point du Jour - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR à compter du 1er janvier 2019 et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts en conséquence Il est rappelé les caractéristiques suivantes : Durée : 99 ans Objet : Prises de participations financières Gérant : la société SCI NADAUD 2014 18, cours Gustave Nadaud 42000 ST ETIENNE La société sera désormais immatriculée au R.C.S. de DIJON. Pour avis, le Gérant.

AL211823754

MODIFICATION DE CAPITAL

CRÉATION & DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 5 000 euros
porté à 320 980 euros
Siège social
20 Rue de l'Ingénieur Bertin, 21600 Longvic
532 276 961 RCS Dijon

AVIS

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 16/04/2019 que le capital social a été augmenté de 315 980 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 5 000 euros. Nouvelle mention : Capital social : 320 980 euros.

Pour avis. La Gérance

AL211823737

CONVOCATION

L'ASSOCIATION CENTRE DE GESTION AGREE BOURGOGNE ALLIER

Agréée sous le n° 1.03.710
APE 6920 Z – Siret 38527858500240
149 allée Joanny Mommessin
71850 CHARNAY LES MACON

Les adhérents de l'association CGA Bourgogne Allier sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 9 mai 2019 à 10h00, au domaine S. et A. NORMAND - 10 allée en Darèze - 71960 LA ROCHE VINEUSE, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :Assemblée Générale Ordinaire :

1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2018

2- Rapports d'activité et financier

3- Rapport du commissaire aux comptes

4- Approbation des rapports et des comptes

5- Approbation des résolutions

6- Questions diverses

Tout membre peut se faire représenter par un pouvoir.

Les documents concernant l'AGO sont disponibles au siège de l'association à CHARNAY LES MACON.

Philippe DEOTTE,

Président

AL211823729

Société Coopérative Agricole
« C.L.C.O. »
Coopérative Laitière de Côte d'Or
21450 Baigneux les Juifs
Agréée sous le n°21 267

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les associés coopérateurs de la Société Coopérative Agricole **« C.L.C.O. » Coopérative Laitière de Côte d'Or** sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire **le mercredi 15 mai 2019 à 9 heures 30 à la salle des fêtes de LUCENAY-LE-DUC** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'A.G.O. du 2 mai 2018
- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapport financier
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Mise aux voix de ces rapports et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
- Constatation de la variation du capital social souscrit
- Détermination du plafond des frais à engager pour le Conseil (article 30)
- Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédant l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.

Le Conseil d'Administration

AL211823749

VENTE

NOTIFICATION – VENTE PARCELLES BOISEES

Suivant acte à recevoir par Maître PRIEUR, Notaire au sein de l'Office Notarial sis à DIJON, 1 Place de l'Europe, avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, sera régularisée la vente par :

- Monsieur Alain Arsène Gaston COQUILLET, époux de Madame Bernadette Renée SEGUIN, demeurant à AGENCOURT (21700) 28 rue de Citeaux.

- Madame Jacqueline Léonie Régina COQUILLET, veuve de Monsieur Guy Louis Alphonse BOUCHARD et non remariée, demeurant à BESSEY-LES-CITEAUX (21110) 35 rue d'Amont.

- Madame Gilberte Aleth PATRIARCHE, épouse de Monsieur Lionel Georges ROLLAND, demeurant à BESSEY-LES-CITEAUX (21110) 44 Rue d'Amont.

Des parcelles boisées en nature de taillis, situées à BESSEY-LES-CITEAUX (21110) :

- Section A n° 46, lieudit L'aige groselier, 01 a 45 ca, prix 11,00 euros,

- Section A n°63, lieudit Champ Grain, 22 a 14 ca, prix 167,00 euros,

- Section A n°193, lieudti Sur Champ Grain, 11 a 50 ca, prix 87,00 euros,

- Section ZC n°57, lieudit La Haute Forée, 57 a 20 ca, prix 431,00 euros,

- Section ZE n°97, lieudit Devant la Chapelle, 13 a 85 ca, prix 104,00 euros.

Les conditions de la vente sont les suivantes :

- Paiement comptant à l'acte de vente
- Situation locative : libre
- Jouissance : au jour de l'acte de vente
- Frais : à charge de l'acquéreur

Les propriétaires de parcelles boisées contiguës (qui doivent être réellement boisées, peu importe leur classification au cadastre) à l'une ou plusieurs des parcelles objets

du présent avis disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie qui a été effectué le 15 mars 2019 pour faire connaître à Maître PRIEUR, notaire à GENLIS, 25 Avenue de Sprendlingen, mandaté par les vendeurs, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils souhaitent exercer leur droit de préférence aux prix et conditions ci-dessus indiqués.

Il est ici précisé qu'en vertu des dispositions du Code Forestier :

- pour le cas où plusieurs propriétaires voisins exerceraient leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il entend céder le bien ;

- en cas d'exercice de son droit de préférence, l'acquéreur doit réaliser l'acquisition dans le délai de quatre mois de l'exercice de son droit, à défaut

son droit sera perdu ;

- ce droit de préférence peut être primé par le droit de préemption dont bénéficie la SAFER.

Pour insertion

Maître Charles-Alban PRIEUR

AL211823746

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

JIPEHEL

Société Civile Immobilière
au capital de 10 000 €
Siège social : RN 74
21220 Brochon
443 613 948 RCS Dijon

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 1er avril 2019, il résulte que Monsieur Guillaume BUFFET demeurant 1 impasse du portail , ASNOIS (Nièvre), a été nommé gérant, en remplacement de Messieurs Jean-Pierre REBOURSEAU et Luc REBOURSEAU, gérants démissionnaires.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis,

Le représentant légal.

AL211823630

LACAGNE

L'AGM du 28/03/19 de la SCI «LACAGNE», capital: 3000 €, siège: 60 r. des Templiers – Challanges 21200 BEAUNE, 438748402 RCS DIJON a pris acte du décès le 19/07/18 de Pierre LACAGNE, cogérant et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL211823751

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS LEFEVRE - SAS en liquidation au capital de 10 000 € Siège social et siège de la liquidation : 19 rue Lamonnoye 21000 DIJON - 820 348 290 RCS DIJON L'AGO du 3/09/2018 a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 11/12/2017 ; donné quitus au Liquidateur Christelle LEFEVRE, demeurant 2 rue Alphonse Legros 21000 DIJON et l'a déchargé de son mandat ; constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de ce même jour. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL211823649

J.R.I CONCIERGERIE

SAS en liquidation au capital de 1 500 euros
Siège social
11 avenue du 8 septembre 1944
LBA centres d'affaires 21200 Beaune
831 480 397 RCS Dijon

L'AGO des associés du 3/01/2019, après avoir entendu le rapport de Monsieur Idriss BENHAMADA liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis, le liquidateur

AL211823734

ALUMARI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 8 R.D. 974, 21190 Meursault
Siège de liquidation
8 R.D. 974, 21190 Meursault
500 624 275 RCS Dijon

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/08/2018 au 8 R.D. 974 - 21190 MEURSAULT a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Régine ROUX, demeurant 2 Avenue Jean LASSER - Résidence le FLAMANT, escalier G, appartement 254, Port CAMARGUE - 30240 LE GRAU DU ROI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL211823736

ESBE

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 8 000 euros
Siège social
11 bis route de Pouilly
21820 Labergement les Seurre (Côte d'Or)
387 479 546 RCS Dijon

L'AGE du 01/04/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/04/2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme liquidateur : M. Gérard GONNET, demeurant à LABERGEMENT LES SEURRE (Côte d'Or) 11 bis route de Pouilly, a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à LABERGEMENT LES SEURRE (Côte d'Or) 11 bis route de Pouilly. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de DIJON. Pour avis, le liquidateur

AL211823738

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 11 avril 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DE PRECIAU

Siège social : 2 rue du Bocanon, 21310 MIREBEAU SUR BEZE

Objet social : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, agricoles ou autres, créées ou à créer, la gestion directe et la mise en valeur desdites participations.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Thomas JEANNEROT, demeurant 61 Grande Rue - 21310 MIREBEAU SUR BEZE, assure la gérance

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL211823733

PHARMASI

SELARL de pharmaciens
au capital de 30 000 €
22 Place de la République 21000 Dijon

Aux termes d'un assp à DIJON en date du 27.02.2019, il a été constitué, pour 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, une société présentant les caractéristiques ci-dessus et les suivantes : Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux. Cogérants : Julia WALTER et Giuseppe MANNINO, demeurant tous deux 39 rue des Godrans 21000 DIJON.

AL211823740

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 22 avril 2019

Constitution d'une Société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : « 2 VB »

Son enseigne commerciale : LA RENAISSANCE

Forme : Société en Nom Collectif

Capital : 10 000.00 €uros

Siège Social : 9 Rue Chauchien -21590 SANTENAY

Objet Social : L'exploitation d'un fonds de commerce de VENTE de tabacs, d'articles de fumeurs, bimbeloterie, journaux, presse, papèterie, souvenirs, et jeux divers notamment Française des jeux (Validation du loto, PMU), cafés, bijoux, maroquinerie, dépôt de pain, sandwicherie, relais colis, relais poste, carterie, librairie, épicerie, confiserie, jouets, bazar, dépôt pressing, boissons alcoolisées et non alcoolisées, viennoiserie.

Durée : 25 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : nommé pour une durée non limitée : Madame véronique QUEVY-LEFEVRE demeurant : 22 A Rue des Champagnes – 71150 CHAGNY.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer au droit de vote sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts sociales. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales.

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis

La gérance

AL211823743

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 25/04/2019

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AISEREY: Terre - Fonds libre après enlèvement de la récolte 2020.

42 a 20 ca - Les patis: B-1058

ECHIGEY: Terre - Fonds libre après enlèvement de la récolte 2020.

5 ha 00 a 60 ca - Pre au chene: ZC-53

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 21/05/2019 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211823742

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société NOEVA ENTREPRISE, EURL au capital de 5 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 6 Bd Georges Clemenceau 21000 DIJON, Objet social : toutes transactions immobilières. Le gérant est Monsieur Philippe ROUET, demeurant 6 place du Creux Bleu 21120 VILLECOMTE.

Pour avis

La Gérance

AL211823744

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société NOEVA PROMOTION, SASU au capital de 1000 euros, Durée : 99 ans, Siège : 6 boulevard Georges Clémenceau, 21000 DIJON, Objet : Promotion immobilière, management et commercialisation de programmes immobiliers, achat et revente de tous biens immobiliers. Le Président est Monsieur Philippe ROUET, demeurant 6 place du Creux Bleu, 21120 VILLECOMTE.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

POUR AVIS - Le Président

AL211823745

INFINITY

Société par Actions Simplifiée
à associé unique au capital de 500 €
Siège social
6 Rue des Champs aux Fèves
21121 Fontaine les Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : INFINITY

OBJET : création, développement et administration de sites internet et de e-commerce ; agence de communication, de conseil en communication et marketing ; création graphique ; agence de publicité ; Et toutes opérations relatives à cet objet ou connexes.

DUREE : 99 ans

PRESIDENT : HUOT Julien 34 Grande Rue 21370 VELARS SUR OUCHE

ADMISSION AUX AG, EXERCICE DROIT DE VOTE : Tout titulaire d'action nominative a le droit d'assister aux A.G. personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Absence de droit de vote double.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Agrément de l'AGE, pour toutes transmissions d'actions, même sur nue-propriété et usufruit.

RCS DIJON

AL211823752

PAPASODARO-DUBOIS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RUFFEY-LES-BEAUNE (21200) du 24 avril 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile immobilière.

Dénomination sociale : PAPASODARO-DUBOIS.

Siège social : 16 Rue du Moulin - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE.

Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.

Gérance : M. François PAPASODARO, demeurant 16 Rue du Moulin - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE et Mme Patricia DUBOIS, demeurant 16 Rue du Moulin - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Pour avis.

AL211823755

NIÈVRE

SUCCESSION

SCP Jean-Paul JACOB
Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58200)

SUCCESSION

Par testament olographe du 06/03/1990, Mme Christiane Louise SALIESSE, née à MAISONS-ALFORT, 94700, le 27/08/1929, dt à SAINT-PERE (58200), 3 rue des Moulins, veuve de Mr Gabriel MEGROT, décédée à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) le 24/03/2019, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean-Paul JACOB, suivant procés-verbal en date du 19/04/2019, dont une copie authentique a été reçue par le TGI DE NEVERS le 25/04/2019.

Les oppositions sont à former en l'Etude de Me Jean-Paul JACOB, chargé du règlement de la succession.

Pour avis

Me JACOB, Notaire.

AL581823957

AVIS

SCP GUENOT - MAZET - SENLY,
SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
au capital de 195 000 €,
Siège social
2 place de l'Hôtel de Ville
58000 Nevers
494 25l 572 RCS Nevers

AVIS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2019, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de cession de parts notifié à la société par Maître Elodie SENLY, a autorisé ladite cession, et décidé d'agréer, comme nouvel associé Maître Anne Cécile GUENOT.

Il a été décidé d'une nouvelle répartition du capital social et de modifier 1'Art. 12 des statuts pour tenir compte de la nouvelle répartition du capital, de la manière suivante Article 12. - CAPITAL SOCIAL : Le capital social, compose de ces apports en nature, à l'exclusion de ceux en industrie, est fixé à la somme de cent quatre-vingt-quinze mille (195 000) euros. Il est divisé en 1 300 parts sociales de 150 € chacune, numérotées de 1 à 1 300 inclus et attribuées aux associés dans la proportion de leurs droits respectifs, savoir à Maître Dominique GUENOT : huit cent huit parts numérotées dc 393 à 1 200 inclus, Maître Anne Cécile GUENOT : quatre cent quatre-vingtdouze parts numérotées de 1 à 392 inclus et de 1 201 à 1300 inclus :

L'assemblée générale a décidé d'annuler les 10 parts d'industrie attribuées à Me Elodie SENLY, et de créer 10 nouvelles parts d'industrie attribuées à Me. Anne Cécile GUENOT.

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Me SENLY de ses fonctions de cogérante et de son retrait à compter du 31 mars 2019, et de designer en application de l'Art. 15 des statuts. Maître Anne Cécile GUENOT en qualité de cogérante aux lieu et place de Me SENLY.

L'Assemblée Générale a décidé de modifier la raison sociale de la société, anciennement « SCP GUENOT - MAZET - SENLY», pour adopter la dénomination « SCP GUENOT AVOCATS & ASSOCIES », et de la modification subséquente de l'Art. 3 des statuts qui devient : ARTICLE 3. - RAISON SOCIALE : la société a pour raison sociale : « SCP GUENOT AVOCATS & ASSOCIES ».

Mention sera faite au registre du Commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis.

Les gérants

AL581823945

NOMINATION

G. BUCHEZ

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 400 euros
Siège social
Route de Marcilly 58800 Corbigny
379 437 387 R.C.S. Nevers**

Aux termes d'une délibération en date du 27 mars 2019, l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés a nommé en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, la SAS R.G. CONSEILS – 6, Rue Hoche à 58000 NEVERS, en remplacement de M. Philippe JUHEN, Commissaire aux comptes titulaire dont le mandat est arrivé à expiration.

Pour avis.

AL581823943

LSP BY NEVERS MAGNY-COURS

**SAS au capital de 19 600 €
Siège social
Technopole, 58470 Magny Cours
RCS Nevers 849 532 114**

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 19/04/2019, Monsieur Philippe MONDOLOT, domicilié 5 rue d'Athènes Nant'Est Entreprise 44 336 NANTES Cedex 3, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, Madame Caroline ROBVEILLE, domiciliée 5, rue d'Athènes Nant'Est Entreprise 44336 NANTES Cedex 3, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléante, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

POUR AVIS, Le Président

AL581823950

MODIFICATION DE STATUTS

DOMAINE BRUNO BLONDELET

**Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Capital : 163 300,00 euros
Siège social
Le Bouchot - 58150 Pouilly sur Loire
RCS Nevers 444 909 824**

Lors de l'AGE du 31/03/19, à effet du même jour, les associés ont:

- décidé de réduire le capital social de 54 800 € par rachat et annulation de 548 parts, pour le ramener de 163 300 € à 108 500 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent soixante-trois mille trois cents euros (163 300 €). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à CENT-HUIT-MILLE-CINQ-CENTS euros (108 500,00 €).

- pris acte de la démission de M. Bruno BLONDELET de ses fonctions de cogérant,

- décidé de transformer la société en société civile d'exploitation agricole sans création d'un être moral nouveau. Sa dénomination devient DOMAINE BLONDELET FARGEAU. Son siège social et les dates de son exercice social ne sont pas modifiés.

Les modifications seront faites au RCS de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL581823948

Alciat-Juris
Société d'Avocats

**ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche**

SOCIETE THIERRY CYPRES

**EARL au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : Domaine du Pont
58340 MONTIGNY SUR CANNE
R.C.S. NEVERS 539 594 549**

Il ressort des Délibérations de l'AGE du 31/12/2018, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :

ANCIENNES MENTIONS :

Forme : EARL

Dénomination : SOCIETE THIERRY CYPRES

Capital : 7 500,00 euros

Gérant : M. Thierry CYPRES, né le 27/04/1964 à DECIZE

(Nièvre) dmt Domaine du Pont 58340 MONTIGNY SUR CANNE, de nationalité française.

Commissaires aux comptes : néant

NOUVELLES MENTIONS :

Forme : SAS

Dénomination : ECURIE THIERRY CYPRES & FILS

Capital : 19 500,00 euros

Président : M. Thierry CYPRES, né le 27/04/1964 à DECIZE

(Nièvre) dmt Domaine du Pont 58340 MONTIGNY SUR CANNE, de nationalité française.

Commissaires aux comptes : néant

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé pourra participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associé la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des deux-tiers des voix des associés disposant du droit de vote.

Pour avis,

AL581823960

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Baptiste DUPY, de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «DUPY NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à AUTUN (Saône-et-Loire), 16 Rue de l'Arquebuse , le 8 avril 2019, enregistré au SPFE de MACON, le 18 Avril 2019, référence 7104P01 2019 N 663,

Monsieur Luc Louis Henri MARTIN, Commerçant, demeurant à CORANCY (58120) lieu-dit Les Soulins Camping les Soulins.

Né à CAEN (14000) le 18 décembre 1985.

Célibataire.

A cédé à la société dénommée CAMPING LES SOULINS, SARL au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à CORANCY (58120), Le Champ Gaillard, identifiée au SIREN sous le n° 844661553 et immatriculée au RCS de NEVERS

Un fonds de commerce de EXPLOITATION DE CAMPING, location d'emplacements nus pour tentes et caravanes, location de tentes aménagées, location de matériels, animation, épicerie, sandwicherie sis à CORANCY (58120), Lieu-dit «Les Soulins», lui appartenant, connu sous le nom commercial CAMPING LES SOULINS, et pour lequel il est immatriculé au RCS de NEVERS, sous le n° 792321028

Moyennant le prix principal de 50.000,00 €

Entré en jouissance : 08/04/2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à LUZY (58170), 1 rue de la République, BP 16, en l'office de Me Jean CHINCHOLE, Notaire, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

POUR AVIS ET MENTION

Me Jean-Baptiste DUPY, Notaire.

AL581823946

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ARTISANS COOPERATEURS NIVERNAIS

**SARL à capital variable
au capital de 7.500,00 €
Siège social
23, rue du Docteur Duret
58110 Châtillon-en-Bazois
514 187 434 RCS de Nevers**

L'AGO du 19/04/2019 a nommé en qualité de co-gérants M. BILLARDON FRANCK, demeurant 27, rue de la Badelle, 58270 Saint-Benin-d'Azy, M. GAZEAU Pierre-Olivier, demeurant Les Auges - Route d'IGNOL, 18150 Germigny-l'Exempt en remplacement de M. CHANEL Loïc, M. MANGEMATIN Thierry, à compter du 19/04/2019. Modification au RCS de Nevers

AL581823949

GESTAM

**SARL au capital social de 300 000 euros
Siège social
1 avenue du Général de Gaulle
Résidence Carnot BP 90433 58000 Nevers
R.C.S. Nevers 438 005 894**

Décision du 24.04.2019 :

Anciennes mentions :

Gérants : M. Alain MICHOT et Mme Maryse MICHOT demeurant 2 place de la Charte 58000 NEVERS

Nouvelle mention :

Gérant : M. Thibault MICHOT demeurant impasse de la Biollaise - Le Planelet 74120 MEGEVE.

Pour avis.

AL581823956

NON DISSOLUTION

COLIN BOIS BOURGOGNE CENTRE FRANCE

**SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 Rue de la Mairie
58300 CHARRIN
804 903 599 RCS NEVERS**

Aux termes d'une décision en date du 30 janvier 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis La Gérance.

AL581823958

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LILA

**Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
Le Champ Fourré
58230 Montsauches les Settons
N° d'identification
RCS de Nevers : 490 976 396**

Dissolution et liquidation

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 05/04/2019 la dissolution anticipée de la SCI LILA à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Madame Michelle ANDERSON, domiciliée à NOYERS SUR SEREIN (89310) 8, rue de la Porte Peinte à compter de cette même date.

La gérance assumée par Madame MICHELLE ANDERSON et Monsieur Oreste BINCZAK, a pris fin à la même date.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à NOYERS SUR SEREIN (89310) 8, rue de la Porte Peinte qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Suivant délibération en date du 05/04/2019 à MONTSAUGE LES SETTONS les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont décidé de la répartition du produit net de la liquidation, et après avoir donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Pour avis et mention

Le liquidateur

AL581823846

DISSOLUTION LIQUIDATION

**Sci Bourgogne Investissement Immobilier, «B2I»
au capital de 1524,49 euros
Siège social : 29 rue des Champs Pacaud
58000 Nevers**

L'AGE du 18 04 2019 des associés de la SCI « B2I », capital 1524,49 E, siège social

à Nevers, 29 rue des Champs Pacaud, RC de Nevers 418288775, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour, Madame Chantal Pereira demeurant, 29 rue des Champs Pacaud, 58000 Nevers a été nommée liquidateur, La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation, 29 rue des Champs Pacaud, 58000 Nevers,

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de Commerce de Nevers, Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant

AL581823911

«ETABLISSEMENTS GIRAULT-ROY»

**SARL au capital de 4.304 €uros
Siège social
24 Rue Louis Vicat – 58000 Nevers
SIREN 420.711.509 RCS Nevers**

Avis est donné qu'en date du 15/04/2019, l'associé unique a :

¾ décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel des articles L.237-1 à L.237-13 du Code de Commerce ;

¾ nommé comme liquidateur M. Jacques GIRAULT demeurant à DECIZE (58300), Les Presles, avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation devront être adressés et notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

LE LIQUIDATEUR

AL581823951

«ETABLISSEMENTS GIRAULT-ROY»

**SARL en liquidation
au capital de 4.304 €uros
Siège social
24 Rue Louis Vicat – 58000 Nevers
SIREN 420.711.509 RCS Nevers**

Avis est donné qu'en date du 15/04/2019, à NEVERS (58000), 24 Rue Louis Vicat, l'associé unique a :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation ;

- donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat de liquidateur à M. Jacques GIRAULT demeurant à DECIZE (58300), Les Presles ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

LE LIQUIDATEUR

AL581823952

SARL PHILIPPE GONZALES

**SARL en liquidation
au capital social de 7 500 Euros
Siège social
25 rue Courtin 58000 Saint Eloi
R.C.S. Nevers 478 554 280**

Le 31.03.2019, l'Assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31.03.2019.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL581823953

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Creation de la sci rb loc58, 653 rte de la noisierie feuilles 58130 Urzy. Cap.: 1000 €. Obj.: immobilier. Grts: Fabien Boucaud et Julie Ragon, 653 rte de la noisierie feuilles 58130 Urzy. 99 ans au rcs de Nevers.

AL581823904

EARL DU HAUT DE LA GARDE

**Capital de 7 500 euros
La Garde - 58170 MILLAY**

Par acte sous seing privé du 10 avril 2019, il a été procédé à la création de la société EARL du HAUT de la GARDE prenant effet au 1er avril 2019 et disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : société civile à responsabilité limitée

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination sociale : EARL du HAUT de la GARDE

Siège social : La Garde - 58170 Millay

Gérant : M. SOTTY François demeurant La Garde - 58170 Millay

Capital social : 7 500 euros divisés en 75 parts de 100 euros représentant un apport en numéraire

Durée : 99 ans

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Nevers

AL581823931

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BEAUMONT SARDOLLES (Nièvre) du 12 avril 2019, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes : - Dénomination : EARL DU GRAND LUGUES ; - Siège : BEAUMONT SARDOLLES (58270), Le Grand Lugues ; - Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS de NEVERS ; - Objet : Toute activité réputée agricole au sens de de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime ; Exploitation d'une installation de production d'électricité radiative du soleil, les générateurs sont fixés et intégrés aux bâtiments apportés. - Capital : 730 800 euros, constitué d'apports en nature ; - Gérance : Monsieur Dominique CHATELAIN, demeurant Le Grand Lugues 58270 BEAUMONT SARDOLLES en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance.

Pour avis

AL581823954

STLO.

Par acte SSP du 09/04/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : STLO.

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).

Capital : 12 000 euros.

Siège social : 18 rue des Bertranges 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.

Objet social : à titre principal, l'activité de transport public routier de marchandises et loueur de véhicules industriels avec ou sans conducteur, au moyen de véhicules de tout tonnage, activité commissionnaire de transport, et, à titre secondaire, négoce de bois.

Président : Monsieur Olivier LALLEMENT, demeurant 18 rue des Bertranges 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit d'assister aux décisions collectives et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Droit de vote : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée : 99 années à partir de l'immatriculation de la société au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL581823961

YONNE

DÉMISSION

SHERIC

SARL au capital de 65000 euros Siège social: 21bis rue du Temple 89000 Auxerre 788440220 RCS Auxerre Le 01/04/19, les associés ont:pris acte de la démission de Chahrazad Adahchour, ancien Gérant;Mention au RCS de Auxerre

AL891823998

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LES CHAMPS GALOTTES

**Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : Les Champs Galottes
89530 St Bris le Vineux
379 143 894 RCS Auxerre**

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 31 MARS 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social de Les Champs Galottes - 89530 ST BRIS LE VINEUX au 7 Route de Coulanges – 89290 JUSSY, à compter du 1er AVRIL 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- de nommer Monsieur Thierry LEDROIT, demeurant 36 Rue La Vau Derrière – 89240 CHEVANNES, aux fonctions de co-gérant, à compter du 1er AVRIL 2019.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL891824155

SYLVIE CHAMEROY

**SARL au capital de 8.000 €
Siège social
Les Calins 89240 Diges
RCS 442 259 271**

Par décision du 4 avril 2019 :

- M. Alexandre SAUBAN demeurant 15 avenue du Maréchal Juin 93260 LES LILAS a été nommé gérant à compter du 04/04/2019 en remplcement de Mme Sylvie CHAMEROY demeurant Les Calins 89240 DIGES

- Le siège social a été transféré au 15 avenue du Maréchal Juin 93260 LES LILAS à compter du 04/04/2019. En conséquence la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre sous le numéro 442 259 271 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BOBIGNY. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE

Pour avis

AL891824167

MODIFICATION DE CAPITAL

SARL FAMILLE DUMANT APICULTEURS

**SARL au capital de 240 000,00 euros
Siège social
17 rue Couverte, la Chapelle
89340 Champigny
819 864 695 RCS Sens**

L'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2019 a décidé d'augmenter le capital social de 300 € ce qui a pour effet de le porter à la somme de 240 300 €, a constaté la souscription, la libération des parts par compensation avec une créance liquide et exigible détenue sur la société et en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital. L'assemblée a pris acte de la démission de M. Damien DUMANT et de Mme Mélanie DUMANT de leurs fonctions de gérant à compter du 1er avril 2019.

Pour avis, la gérance.

AL891824166

CONVOCATION

L'ASSOCIATION CENTRE DE GESTION AGREE BOURGOGNE ALLIER

**Agréée sous le n° 1.03.710 – APE 6920 Z
Siret 38527858500240
149 allée Joanny Mommessin
71850 CHARNAY LES MACON**

Les adhérents de l'association CGA Bourgogne Allier sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 9 mai 2019 à 10h00, au domaine S. et A. NORMAND - 10 allée en Darèze - 71960 LA ROCHE VINEUSE, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :Assemblée Générale Ordinaire :

1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2018

2- Rapports d'activité et financier

3- Rapport du commissaire aux comptes

4- Approbation des rapports et des comptes

5- Approbation des résolutions

6- Questions diverses

Tout membre peut se faire représenter par un pouvoir.

Les documents concernant l'AGO sont disponibles au siège de l'association à CHARNAY LES MACON.

Philippe DEOTTE,

Président

AL891824147

COOPERATIVE GERMINAL

**Société Anonyme Coopérative de Consommation
à capital variable
Siège social
22 Rue de Preuilly - 89000 Auxerre
307 019 091 RCS Auxerre**

CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le 24 mai 2019, à 10 heures 30, au siège social, 22 Rue de Preuilly 89000 AUXERRE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration,

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,

- Conclusion de la révision coopérative,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Renouvellement et remplacement de mandats d'administrateurs,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom au plus tard le jour de la convocation de l'Assemblée Générale.

Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Les actionnaires qui désirent voter par correspondance peuvent se procurer au siège social le formulaire de vote et ses annexes. La demande doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elle doit parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

AL891824153

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 11 juin 2019 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON d'habitation à **ROSOY (89)**

64 route de Véron – Lotissement « La Plaine »

de 190 m² environ. Elevée sur sous-sol, rez-de-chaussée, étage et grenier.

De 6 pièces, avec **garage.** Sur un terrain de 16 ares 26 centiares.

Occupée au 30 avril 2018 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 200.000 Euros (outre les charges)

Avec faculté de baisse du quart et si besoin est, de moitié, en cas de carence d'enchères

Pour consulter le cahier des charges, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 SENS, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mardi 28 mai 2019 de 9 H 00 à 10 H 00

AL891824184

MODIFICATION DE STATUTS

SUSHI AUXERRE

**SARL au capital de 8000 €
Siège social
2 avenue Gambetta, 89000 Auxerre
524 898 772 RCS d' Auxerre**

L'AGE du 15/04/2019 a décidé de : - Modifier la dénomination de la société qui devient : YL AUXERRE - Modifier l'objet de la société qui devient : Acquisition et cession, administration, gestion par location et ventes de biens immobiliers- Transférer le siège social de la société C/O M YANG junlin, 17 rue de Laborde, 89000 Auxerre en date du 15/04/2019Mention au RCS d' Auxerre

AL891824152

CESSION

**Maître Sophie GARNIER-CHEVRON
Notaire
89250 SEIGNELAY**

INSERTION - CESSION DE LICENCE

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER- CHEVRON, Notaire à SEIGNELAY (Yonne), 12 bis rue d'Auxerre, le 17 avril 2019, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 19/04/2019 Dossier 2019 00012657 référence 8904P01 2019 N 00492, Monsieur Hervé Bernard BAUDOIN, demeurant à MIGENNES (89400) 2 rue Paul Painlevé, a vendu à l'Association Ravièroise d'Aide aux Personnes Handicapées, Association déclarée à la Préfecture de l'Yonne sous le n° 353520620, dont le siège est à RAVIERES (89390), résidence Les Brousses Route de Chatillon, une licence de quatrième catégorie acquise par le cédant pour l'exploitation de son fonds de commerce de café, bar, débit de boissons licence IV, hôtel, restaurant, exploité à CHENY 89400) 2 place de l'Eglise et 2 rue Victor Hugo, sous l'enseigne « L'Escale de l'Armançon ». La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites par saisie dans les dix

jours de la présente insertion en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. POUR AVIS ET INSERTION. LE NOTAIRE.

AL891824191

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI CHES 13

SCI au capital de 144.828€
Siège social
48 rue du centre, 89340 Champigny
438 257 024 RCS de Sens

Le 20/04/2019, l'AGE a décidé de nommer co-gérant, Mme Christine BARTH 48 rue du centre, 89340 CHAMPIGNY en remplacement de M. Henri VALETTE.

Mention au RCS de SENS

AL891824154

SCI LES BONS ENFANTS

SCI au capital de 304,89 €
Siège social
4 Impasse des Bons enfants
89140 Michery
RCS de Sens 37 849 091

En date du 13/05/2017, le gérant a décidé à compter du 13/05/2017 de nommer en qualité de co-gérante Madame LE CORNEC LAURENCE, demeurant 100 ROUTE DE CERCOTTES, 45520 GIDY et de co-gérante Madame LE CORNEC BRIGITTE, demeurant 11 Allée Claude Bernard, 77420 CHAMPS-SUR-MARNE.

Modification au RCS de SENS.

LE CORNEC Laurence

AL891824169

SARL APAGELEC

Le 1.4.2019, l'associé unique de la SARL APAGELEC, au capital de 7.500 €, siège social MONETEAU (89470) 6, rue de Madrid, 495 083 289 RCS AUXERRE, a constaté la démission du gérant et a nommé, pour le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau gérant. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : Gérant : M. J. JACQUOT, 7, rue de Brazza 89000 AUXERRE ; NOUVELLE MENTION : Gérant : M. J. POUDEROUX, 2 B Impasse du Calvaire - La Biche 89240 CHEVANNES

AL891824171

PIERRE SEMARD

SCI au capital de 120€
Siège social
41 rue Carreau, 89350 Tannerre-en-Puisaye
841 291 156 RCS d'Auxerre

L'AGE du 21/04/2019 a décidé de :

- nommer gérant, SCI ALPHOR, SCI au capital de 120€, 41 rue Carreau, 89350 TANNERRE-EN-PUISAYE 841 348 485 RCS d'AUXERRE, représentée par M. Bruno MULTRIER en remplacement de Mme Marie-Christine DELPECH-COLONNA D'ISTRIA.

Mention au RCS d'AUXERRE.

AL891824174

EARL LUGUES

EARL au capital de 102 140,84 euros
Siège social
8 route de Charmoy - Villemer
89113 Valravillon
418 485 264 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2019 a pris acte de la démission de Mme Laurence DECHAUD épouse LUGUES de ses fonctions de gérant à compter du 18 avril 2019 et a nommé M. David LUGUES demeurant 27 rue Saint Germain, Villemer, 89113 VALRAVILLON, auxdites fonctions à compter de cette même date.

Pour avis, la gérance.

AL891824176

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Par acte SSP en date du 2 Mars 2019 à Paris Enregistré à publicité foncière et de l enregistrement d AUXERRE 1 le 19 Avril 2019 dossier 2019 00012644 reference 8904 P01 2019 A 01043 bordereau n°

La société PROXI , Société à responsabilité limitée au capital de 13000 € située 6-8 rue Henri Dunant 89100 SENS , rcs SENS 819 246 620 a cédé à la société SAINT MURALA Société a responsabilité limitée au capital de 1000 euros, ayant siege social 6-8 rue Henri Dunant 89100 SENS en cours d immatriculation au RCS SENS

LE FONDS DE COMMERCE d alimentation générale , sis et exploité 6-8 rue Henri Dunant 89100 SENS moyennant le prix de 10000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée au 2 MARS 2019.Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour

la validité , chez Me TRINQUET Jean-Jacques, avocat, 76 rue Réaumur 75002 PARIS pour la correspondance. Pour avis.

AL891824180

SCI FERTOISE-PONTOISE

Société Civile
au capital de 40.000,00 Euros
Siège social
Pont sur Yonne (89140)
15, Avenue Aristide Briand
RCS : Sens : 498 249 515

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un acte contenant donation de parts sociales, dressé par Maître Patricia GOUJONYOH, notaire à PONT-SUR-YONNE (89140), en date du 25 avril 2019, Monsieur Bernard Jean François DARIDAN, demeurant à PONT-SUR YONNE (89140), 15, Avenue Aristide Briand, a été nommé gérant de la société en remplacement de Madame Francine Léone Antoinette NOC, épouse DARIDAN, et ce, à compter du 25 avril 2019.

Pour avis,

AL891824182

NON DISSOLUTION

SARL MORIN

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social
15, hameau de la Mortoiserie
89150 Savigny sur Clairis
RCS de Sens 523 912 020

Le 28/02/2017, l'AG Mixte a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce. Modification au RCS de Sens.

AL891824178

DISSOLUTION LIQUIDATION

PIERRE

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital
de 7 622,45 euros
Siège social : 29 ROUTE DE PARIS - RN 6
89380 APPOIGNY
422 307 504 RCS AUXERRE

L'assemblée générale ordinaire par une décision en date du 11 mars 2019, après avoir entendu le rapport de Monsieur Patrick PIERRE, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AUXERRE.

Pour avis.

AL891824156

Notaires

SCP MILLARD-BERTHELIN
Notaires à Saint-Florentin
(Yonne)
26, rue Dilo

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA ROUTE D'AUXERRE

Société civile immobilière
Au capital de 1000 €
Siège social
Pontigny (89230) 5 rue des Seringats
R.C.S. Auxerre n°479 286 478

CLÔTURE DE LIQUIDATION DE SCI

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 3 novembre 2017, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE et la société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le notaire

AL891823736

SARL LA MEDIEVALE

SARL au capital de 7 630 Euros
Siège social
5 place du Maréchal de Lattre de Tassigny
89170 Saint Fargeau
R.C.S : Auxerre 483 647 939

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 31 DECEMBRE 2018 a approuvé les comptes

définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour Avis,

Le Liquidateur

AL891824175

SARL BAR DU MARCHE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
13 Rue Paul Bert - 89130 Toucy
Siège de liquidation
7 Rue Pasteur – 89130 Toucy
539 281 063 RCS Auxerre

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 15 avril 2019 au 7 Rue Pasteur – 89130 TOUCY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Pierre BEE, demeurant 7 Rue Pasteur – 89130 TOUCY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL891824177

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SANTE & INNOVATION.

Forme : SASU société en liquidation. Capital social : 1000 euros. Siège social : 70 rue Victor Guichard, 89100 SENS. 833296536 RCS Tribunal de Commerce de Sens. Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce de Sens.

Le liquidateur

AL891824181

SCI MOULIN DU PRESIDENT

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 45 734,70 euros
Siège
Rue du Moulin du Président, 89000 Auxerre
Siège de liquidation
17 Rue des Perrières – 89700 Epineuil
344 110 416 RCS Auxerre

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 21 AVRIL 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 21 AVRIL 2019, déchargé Monsieur Claude REGNIER, demeurant 17 Rue des Perrières – 89700 EPINEUIL, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL891824185

MORVAN SPORT NATURE

SARL au capital de 15.220€
Siège social : Moulin de Breuillotte,
89630 QUARRÉ-LES-TOMBES
390 552 594 RCS d'AUXERRE

Le 01/03/2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Christian DISSE, Tréal, 35550 SAINT-JUST et fixé le siège de liquidation chez le

liquidateur. La correspondance est à dresser au 12 rue due faubourg saint honore, Me Lumeau Woog & Associes, 75008 PARIS.

Modification au RCS d'AUXERRE

AL891824196

AVIS DE CONSTITUTION

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51 rue des Pieds Blancs
18230 Saint Doulchard
Tél. : 02 48 70 95 81

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société à responsabilité limitée dénommée TEAM EMPLOI 89, au capital de 25.000 Euros, suivant acte S.S.P. en date du 23 avril 2019.

Siège social : 6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE

Objet : agence de travail temporaire, recrutement de salariés pour le compte de tiers, et d'une manière générale toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.

Gérant : Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE.

Durée : 99 années.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

AL891824160

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51 rue des Pieds Blancs
18230 Saint Doulchard
Tél. : 02 48 70 95 81

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société à responsabilité limitée dénommée TEAM EMPLOI AGRO, au capital de 25.000 Euros€, suivant acte S.S.P. en date du 23 avril 2019.

Siège social : 6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE

Objet : agence de travail temporaire, recrutement de salariés pour le compte de tiers, et d'une manière générale toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.

Gérant : Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE.

Durée : 99 années.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

AL891824161

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51 rue des Pieds Blancs
18230 Saint Doulchard
Tél. : 02 48 70 95 81

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société à responsabilité limitée dénommée TEAM ATP, au capital de 50.000 Euros, suivant acte S.S.P. en date du 23 avril 2019.

Siège social : 6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE

Objet : la mise à disposition d'entreprises clientes du personnel qualifié qu'elles ne peuvent recruter à raison de leur taille ou de leur moyens, la mise en place de contrats en temps partagés à des fins d'employabilité de personnes en difficulté, toutes prestations de conseil en matière de gestion des compétences et des ressources humaines à destination des seules entreprises clientes, et d'une manière générale toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.

Gérant : Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE.

Durée : 99 années.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

AL891824163

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51 rue des Pieds Blancs
18230 Saint Doulchard
Tél. : 02 48 70 95 81

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société à responsabilité limitée dénommée TEAM EMPLOI 44, au capital de 50.000 Euros, suivant acte S.S.P. en date du 23 avril 2019.

Siège social : 6 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE

Objet : agence de travail temporaire, recrutement de salariés pour le compte de tiers, et d'une manière générale toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.

Gérant : Monsieur Vincent GRACIA, domicilié 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE.

Durée : 99 années.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET,

Avocat spécialement mandaté

AL891824164

ARAVAL TRANSPORT

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date à VALLERY du 19 avril 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : ARAVAL TRANSPORT

Siège : 11, route de Courtenay - 89150 VALLERY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 20 000 euros.

Objet : Transports publics routiers de marchandises et des loueurs de véhicules industriels, vente de matériaux de terrassement.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Marie THEVENARD, née TASSON demeurant 11 route de Courtenay - 89150 VALLERY

Directeur général : Monsieur David THEVENARD demeurant 11, route de Courtenay - 89150 VALLERY

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS

POUR AVIS

La Présidente

AL891824165

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 24 avril 2019, il a été constitué une SASU dénommée : M.C.S. AUTOS Capital : 1 000€. Siège : 62 BIS RUE DU 24 AOUT, 89000 AUXERRE. Objet : VENTES,ACHATS,NÉGOCE VÉHICULE LÉGERS,CARTE GRIS,LOCATIONS,DÉPANNAGE. Durée : 99 ans. Président : Mr BONTEMPS CYRIL, 2 RUE AMBROISE CHALLE, 89000 AUXERRE, pour une durée indéterminée. Immatriculation au RCS de Auxerre.

AL891824170

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me LEGUY notaire à AVALLON (Yonne), le 19 avril 2019, enregistré à AUXERRE, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : LE PASSAGE

Forme : SOCIETE CIVILE

Capital Social : deux mille euros (2.000,00 €)

Siège Social : 119 rue de Lyon 89200 AVALLON

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet

social.

Durée : 99 annéesà compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance :Monsieur Bernard BRESSION demeurant à SAUVIGNY LE BOIS (Yonne)16 Route de Sauvigny - ETAULES LE HAUT

Madame Semra ADSAN, demeurant à AVALLON (Yonne), 1 Chemin de la Goulotte.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Cession de parts sociales - agrément :Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de la gérance.

Pour Avis, Me Gérard LEGUY.

AL891824172

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI R.D.M. au capital de 1.000 ?, dont le siège social est à JOIGNY (89300) 57, route de Montargis, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. M. Ludovic GAUTARD demeurant à ESNON (89210) 10 rue d'Ormoy a été nommé gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts. Immatriculation au RCS de SENS.

AL891824173

LES 3 CAILLOUX

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL à associé unique dénommée LES 3 CAILLOUX, au capital de 5000 euros, le siège social est fixé 19 rue des 3 Cailloux 89250 GURGY, ayant pour objet : exploitation de fonds de commerce de café, bar, brasserie, avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, petite restauration sur place et à emporter, organisation de soirées et d'événements à thèmes, location de chambres pour hébergement touristique. M. Yann CHEVALLARD, demeurant 35 Grande Rue 89113 FLEURY LA VALLEE, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL891824179

SELARL BRETON MADOIRE
Notaire & Conseils
BRIENON-SUR-ARMANÇON
(89210),
57 rue de la Porte d'En Haut

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Audrey BRETON Notaire à BRIENON-SUR-ARMANÇON du 12 avril 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : SCI NACI-IMMO. Siège social : BRIENON-SUR-ARMANÇON (89210), 43 rue du Port. Durée : 99 ans. Capital social : 500 €. Apports en numéraire : 500 €. toute cession de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, est soumise à agrément préalable à l'unanimité des associés (pour cession entre vifs) et décision extraordinaire (pour mutation par décès).

Premier gérant de la société : Mme Nadia AISSANI née SOUYAH demeurant à BRIENON-SUR-ARMANÇON (89210), 43 rue du Port.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis

Le Notaire

AL891824183

SCEA DU FLOT MESNIL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2019, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA DU FLOT MESNIL. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 230 000 €. Siège social : 4 le Flot Mesnil - 89150 JOUY. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports: Apports de biens meubles en nature pour un montant net de 229 253,78 €, et de numéraire pour un montant de 746,22 €. Gérant : M. Benoît RAVEREAU, demeurant 4 le Flot Mesnil, 89150 JOUY. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, un fondateur.

AL891824186

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 11 Février 2019, il a été constitué une Société à responsabilité limitée: Dénomination sociale : SAINT MURALA Siège social : 7-8 rue Henry Dunant 89100 SENS

Capital social : 1000 €. Objet : épicerie , alimentation générale. Durée : 99 ans. Gérant : monsieur SINGH Joginder demeurant 22 Rue Paul Lafargue 93420 VILLEPINTE. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL891824187

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 avril 2019 à VOISINES, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI MONGARZON Forme : Société civile immobilière. Objet: Acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 000,00 euros, constitué de numéraire uniquement. Siège social : 1 Le Ruy - 89260 VOISINES. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants : Monsieur Valentin BROCHEREUX demeurant 1 Le Ruy, 89260 VOISINES. Monsieur Gauthier BROCHEREUX demeurant 1 Le Ruy, 89260 VOISINES. Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL891824190

MATICLIM

Aux termes d'un acte sous sein privé en date du 26/04/2019 à VILLENEUVE LA GUYARD (89), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MATICLIM Forme sociale : SASU Siège social : 5 Rue Notre Dame - 89340 VILLENEUVE LA GUYARD Objet social : Installation, entretien, réparation & maintenance de systèmes de chauffage, climatisation, pompes à chaleur, systèmes à économies d'énergie et énergies renouvelables, Travaux d'isolation, achat et vente de tous matériels, fournitures, produits & accessoires nécessaires à l'exploitation de ces activitéS. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés Capital social fixe : 5.000 € divisé en 100 actions de 50 euros chacune réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions & agrément : dans les conditions statutaires et légales. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales. Président : M. Mathieu DOS SANTOS demeurant 5 Rue Notre Dame à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS (89) POUR AVIS.

AL891824193



Retraite

Les étapes clés pour réussir sa transmission

Période charnière dans la vie d'un agriculteur, la retraite rime souvent avec la transmission de son exploitation. Passage en revue des étapes indispensables pour faire de cette transmission un succès.

Avec plus de cinquante ans de moyenne d'âge, les agriculteurs français sont eux aussi concernés par l'inversion de la pyramide des âges qui touche l'ensemble de la population française. Pourtant, au moment de se confronter à la transmission, il est difficile parfois de s'y retrouver entre des démarches administratives complexes, la recherche d'un repreneur sérieux et la demande d'aides auprès de l'État ou des collectivités territoriales. En 2010, 60 % des agriculteurs interrogés déclaraient d'ailleurs ne pas connaître le nom du futur repreneur de leur exploitation. Un chiffre toujours actuel qui se veut alarmant quand on sait que dans les cinq ans à venir, environ un exploitant agricole sur trois devrait prendre sa retraite.

«Une transmission, ça s'anticipe !»

Pour Chantal Lamadon, chargée de mission installation-transmission à la chambre d'agriculture d'Auvergne Rhône-Alpes, *«une transmission, ça s'anticipe !»* Et de poursuivre : *«chaque agriculteur devrait commencer à se questionner sur le devenir de son exploitation huit à dix ans avant la cessation d'activité»*. Après cette première phase de réflexion, le cédant est ensuite invité à se rapprocher du Point accueil-transmission de la chambre d'agriculture de son département environ cinq ans avant la date butoir. C'est ici que les démarches à effectuer lui sont détaillées, comme celle de contacter la MSA pour anticiper ensemble la future baisse de revenu liée à la fin de l'activité professionnelle, en moyenne de 38 % pour les agriculteurs. Le processus de transmission va alors pouvoir démarrer concrètement avec la restitution de la *«Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole»* auprès de la chambre d'agriculture, trois ans minimum avant la cessation d'activité.

Mettre en valeur son exploitation pour trouver un repreneur

Phase clé de la transmission, l'estimation de la valeur de l'exploitation permet de définir son juste prix de cession. Pour ce faire, l'expert mandaté s'intéresse principalement à trois indicateurs : le niveau de rentabilité moyen sur un an, la valeur du patrimoine foncier et celle du matériel. Si une majorité d'agriculteurs transmet encore son exploitation à un membre de sa famille, un tiers d'entre eux se tourne aujourd'hui vers des repreneurs extérieurs au cercle familial. Il est donc obligatoire pour eux de faire connaître leur intention de transmettre à de potentiels repreneurs. Pour Chantal Lamadon, « la première chose à faire est de s'inscrire au RDI (répertoire départ installation) ». Incontournable, ce répertoire permet en effet de recenser les exploitations à transmettre et donc de faciliter la mise en relation entre cédants et potentiels repreneurs. Restent sinon des techniques plus classiques qui ont fait la preuve de leur efficacité : petites annonces, mobilisation de son réseau et bouche-à-oreille.



Dans les cinq ans à venir, un exploitant sur trois devrait partir à la retraite.

Travailler sur les échanges entre cédants et repreneurs

Parce que l'installation représente à la fois une opportunité et une prise de risque, de plus en plus de jeunes agriculteurs choisissent aujourd'hui de passer par une phase test avant de s'installer. Le stage reprise, d'une durée maximale de deux ans, permet au jeune agriculteur de travailler dans une exploitation sans engager le moindre frais. Autre possibilité, se faire embaucher comme salarié à temps partiel. C'est le choix qu'a fait Jean-Philippe Auffranc sur l'exploitation de vaches laitières de son père à Vauxrenard (Rhône) : *«À la fin de mes études, j'ai voulu m'installer à mon compte. J'en ai alors discuté avec mon père qui m'a proposé de m'embaucher à mi-temps. À la fin de cette période, je connaissais l'exploitation par cœur et j'étais prêt à la reprendre»*. Un système de formation sur le terrain qui fonctionne, et que tentent de promouvoir certains acteurs au niveau local. C'est le cas de Jeunes agriculteurs de Haute-Savoie qui expérimentent actuellement le Fast (Fonds d'accompagnement à la succession et à la transmission). Ce dispositif offre de nombreux avantages aux agriculteurs qui accueillent des jeunes sur leur exploitation : une aide pour effectuer les démarches administratives, la mise en valeur de leur exploitation ou encore des déductions de cotisations à la MSA. *«Les résultats sont positifs»*, se félicite François Chamot, président de Jeunes agriculteurs de Haute-Savoie. *«Plusieurs départements voisins sont intéressés, l'objectif c'est de développer ce projet ailleurs et qui sait, un jour, de le généraliser au niveau national !»*.

PIERRE GARCIA

Pensez aux aides à la transmission-installation !

La dotation jeunes agriculteurs (DJA) offre aux futurs repreneurs de vraies perspectives d'avenir. Son barème s'adapte au projet professionnel du jeune et à la situation géographique de l'exploitation à reprendre. Situé en plaine, il pourra prétendre à un maximum de 36 400 € ; 49 200 € en zone défavorisée et jusqu'à 60 800 € en montagne. Du côté des cédants, il est possible de solliciter des aides auprès des collectivités territoriales, notamment pour le financement de l'audit d'estimation de la valeur de l'exploitation ou encore pour bénéficier des 800 € du dispositif concrétisation-transmission. PG

Juridique

L'arrêté de péril

Lorsqu'un immeuble présente des risques pour la sécurité des personnes, le maire peut prendre un arrêté de péril. Explications.

La procédure de péril est engagée à l'encontre du propriétaire d'un bâtiment. Ce propriétaire sera dans l'obligation de prendre en charge la réparation des désordres constatés. On associe deux procédures de périls : une procédure de péril ordinaire si le bâtiment ne présente pas de risque immédiat et une procédure de péril imminent si le risque est grave et actuel.

Ces deux procédures commencent de la même manière. Une fois informé des dangers, le maire informe officiellement le propriétaire de ce qu'une procédure va être engagée. Dans l'hypothèse d'un arrêté de péril ordinaire, le propriétaire du bâtiment doit informer le maire de ses observations dans le mois suivant la notification. Pour ce qui est du péril imminent, un expert est immédiatement nommé qui se prononcera sur l'état de solidité de l'immeuble, à travers la remise d'un rapport et la proposition de mesures techniques adaptées.

Dans les deux procédures, les travaux de réparation ou de démolition devront être réalisés par le propriétaire dans un certain délai. S'il n'y procède pas, il s'expose à des sanctions pénales. En cas de péril imminent, la municipalité peut même se substituer au propriétaire.

Les arrêtés de péril ont des incidences sur les rapports entre le propriétaire et les occupants de l'immeuble. Ainsi, les loyers payés en temps normal ne sont plus à verser au propriétaire. Si l'arrêté prévoit une interdiction de toute occupation des lieux, le propriétaire a une obligation de relogement ou d'hébergement.

Dans tous les cas, l'arrêté de péril ne sera levé que quand tout danger sera écarté, après une vérification minutieuse des travaux par expert. L'actualité récente montre l'utilité de ces procédures, notamment dans certains quartiers de grandes agglomérations.

PHILIPPE GAIGNET

Coin lecture

Game of Thrones décodé

C'est la série monstre par excellence : Game of Thrones, avec ses intrigues toujours renouvelées, ses personnages complexes, ses épopées guerrières.



Depuis huit ans, elle fascine le public. Journaliste à Canal +, Ava Cahen décortique l'envers du décor en montrant comment les épisodes ont été bâtis saison après saison. Elle explique les différentes maisons avec leur blason, le rôle de la musique et des langues imaginaires, l'organisation des croisades, batailles et corps à corps. Elle en analyse le substrat philosophique. Pour les passionnés.

«Game of Thrones décodé», Ava Cahen, éditions du Rocher, 354 p., 18,90 €.

Par la Grasse du parfum

Les savoir-faire liés au parfum de Grasse sont entrés au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'Unesco fin novembre 2018. Une reconnaissance pour une production qui a bien failli s'évaporer au gré des concurrences multiples.



Photo: DR

Récolte de la rose de mai au Domaine de Manon à Grasse.

Pour comprendre comment l'industrie de la parfumerie s'est développée sur le secteur de Grasse, il faut remonter aux origines du parfum, qui d'abord avaient une fonction religieuse. Ce sont la myrrhe, l'encens (résine à l'odeur pénétrante), l'iris (dont les racines sentent la violette), le lotus, le lys, le safran (dont les étamines ont un parfum âcre et brûlant), la cannelle ou cinnamome (sorte de laurier originaire de Ceylan), le styrax ou storax (qui signifie arbre ou baume, dont on tire, en incisant une résine), le benjoin et d'autres encore… Les Hébreux apprennent à les connaître en Égypte. La Bible en parle abondamment, qu'il s'agisse de l'huile pour onction, des aromates, de l'encens… Les Rois mages, Melchior, Gaspard et Balthazar, apportent à Jésus de l'or, de l'encens et de la myrrhe, ces deux derniers étant estimés au même titre que l'or. S'il y a des odeurs de sainteté, il en est de diaboliques. Le Diable sent le soufre. Les parfums traversent ainsi les siècles, tour à tour ou simultanément mystiques, médicaux ou esthétiques.

Vers le milieu du XVIe siècle, Catherine de Médicis, qui aimait tant s'entourer de décors étranges et d'un luxe rare, se lassa des parfums exotiques qu'elle faisait venir d'Orient à grands frais. Ayant ouï dire que les bords de la Méditerranée provençale recélaient les fleurs les plus odorantes, elle manda l'un de ses savants, le Florentin Tombarelli, afin que par son art il transforme ces pétales sauvages en essences précieuses. Grasse était à l'époque une ville célèbre pour ses tanneries. Les tanneurs grassois, pour effacer l'odeur du cuir, utilisèrent les essences naturelles de la région.



Photo: SC

Les maisons Fragonard, Molinard et Gallimard proposent une immersion dans l'histoire de la parfumerie grassoise.

Capitale mondiale

C'est ainsi qu'une nouvelle corporation naquit : celle des gantiers parfumeurs. L'industrie du gant déclina peu à peu et les tanneurs de Grasse abandonnèrent complètement le gant au profit des parfums, et ce au milieu du XVIIIe siècle. Les fleurs qui faisaient le charme de la région devinrent une source de richesse pour la petite cité bénie des dieux, la seule ville du monde où le mot *« usine »* évoque la poésie. Aujourd'hui encore, Grasse, par la concentration de puissants établissements industriels de matières premières aromatiques et à son savoir-faire ancestral, demeure la capitale mondiale du parfum. Mieux, fin 2018, sa candidature au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité de l'Unesco a reçu un avis favorable. De quoi redynamiser un secteur dont la production a été sérieusement menacée au fil des ans par la concurrence des fleurs cueillies à moindre coût dans le reste du monde et la pression immobilière, qui sévit sur la Côte d'Azur. Sur les 5 000 producteurs de plantes à parfum que comptait la profession dans les années trente, il en reste aujourd'hui une trentaine.

De l'orfèvrerie

Depuis une dizaine d'années, la production recommence toutefois à augmenter. On a récolté à Grasse jusqu'à 1 600 tonnes de rose centifolia et 2 000 tonnes de jasmin grandiflorum en 1939 mais seulement 300 tonnes en 1971. En 2017, la production de rose a repassé la barre des 80 tonnes pour 49 hectares cultivés et atteint 11,5 tonnes pour le jasmin (5 à 7 hectares cultivés), selon les chiffres du syndicat national des fabricants de produits aromatiques. Le jasmin, cette fleur si odorante qui figure en note de tête du célèbre Chanel n° 5, n'est pas cueilli au hasard. D'août à octobre, les délicates fleurs de jasmin sont pincées une à une puis déposées soigneusement par les cueilleurs et cueilleuses dans un panier. Il en faut 8 000 pour un kilo. Les fleurs sont transformées sur place en "concrète" (le 1er extrait) puis ultérieurement en "absolue" (le concentré entrant dans le parfum), un litre "d'absolue de jasmin" nécessitant quelque 660 kg…

SOPHIE CHATENET

PLU Moins de béton, plus de bourgeons

Les élus de la ville de Grasse ont voté en novembre dernier, un nouveau plan local d'urbanisme (PLU). Il multiplie par cinq les surfaces agricoles, ce qui libère près d'une centaine d'hectares de terrains déjà viabilisés ou promis à une urbanisation. Au total, ces surfaces agricoles passent de 178 hectares à 928 ha , dont 70 d'ores et déjà sanctuarisés pour de la plante à parfum, dans les quartiers de Saint-Marc et Saint-Mathieu abritant des traces d'un passé horticole.

Centifolia *« Mignonne, allons voir si la rose… »*

La centifolia est une célèbre rose utilisée en parfumerie. On l'appelle aussi rose de mai, car c'est durant ce mois qu'au petit matin, cette fleur particulièrement odorante, mais fragile, se cueille manuellement. À environ 250 euros les 10 ml d'extrait, la centifolia est la rose de prédilection de la parfumerie de luxe. Dior, Chanel, Jean Patou, Molinard, Fragonard, Gallimard, l'Occitane en Provence… utilisent son extrait dans leur préparation. Quelques gouttes suffisent pour faire exploser sa fragrance.



Photo: SC

Grasse est connue pour la culture de quatre plantes emblématiques dont la rose de mai et le jasmin.



Photo: SC

Échantillons, flacons des fragrances célèbres… s'affichent.